

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-  
Commune d'Aix-en-Provence

Le 07 OCT. 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B363**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions au titre de l'année 2014 dans le cadre de la prévention de la délinquance**

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

**Excusé(e)s :**

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_2\_02**

**BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale**

**Objet : Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2014 dans le cadre de la prévention de la délinquance**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, il vous est proposé d'attribuer des subventions aux associations au titre de l'année 2014.

Dans ce rapport, 43 actions sont proposées pour un montant total de 347 690 €.

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°2005\_A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### **Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (AXE 01)**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- ◆ Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes.

### **Dans le domaine de la médiation (AXE 02)**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- ◆ Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités.
- ◆ Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics.

### **Dans le domaine de la prévention des conduites à risques (AXE 03)**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- ◆ Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix,
- ◆ Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques,
- ◆ Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires,
- ◆ Soutien financier aux Ateliers Santé Ville,

### **Dans le domaine de l'information et de la communication (AXE 04)**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- ◆ Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées.

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

**Axe 01 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2014 dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes**

N° GU_2014	Association	Objet	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
00290/fiche 16	Œuvre des Prison CHRS	Lutte contre l'exclusion Centre d'hébergement	Néant	31 890 €	8 526 €	<b>8 500 €</b>	NON
00342/fiche 19	ADEJ	Accès au droit (Simiane, Bouc Bel Air, Cabriès)	13 000 €	9 500 €	8 000 €	<b>8 000 €</b>	NON
00343/fiche 20		Accès au droit (Vitrolles)		7 000 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>	
00344/fiche 21		Accès au droit (Les Pennes Mirabeau)		6 500 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>	
00430/fiche 64	SOS FEMMES	Création d'un réseau d'acteurs relais ( Les Pennes Mirabeau)	1 000 €	6 000 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>	OUI
00431/fiche 64		Création d'un réseau d'acteurs relais (Bouc-Bel-Air et Gardanne)		6 000 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>	
00432/fiche 65		Venir en aide aux femmes victimes de violences dans le cadre du Protocole	Néant	20 000 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>	
00429/fiche 66		Permanence hebdo sur Vitrolles	5 000 €	20 650 €	6 000 €	<b>6 000 €</b>	
00433/fiche 66		Permanence hebdo sur Gardanne		5 800 €	2 000 €	<b>2 000 €</b>	
00434/fiche 66		Permanence hebdo sur Bouc-bel-air		5 800 €	2 000 €	<b>2 000 €</b>	
00435/fiche 66		Permanence hebdo sur Pertuis		5 900 €	2 000 €	<b>2 000 €</b>	
00436/fiche 67		Organisation d'un colloque			11 500 €	4 000 €	

00683/fiche 28	AVES	Point d'appui aux étrangers	14 000 €	23 490 €	13 000 €	<b>13 000 €</b>	NON
00684/fiche 29		Prévention des exclusions temporaires pour les jeunes		23 190 €	2 800 €	<b>2 800 €</b>	
00644/fiche 31	AMAV	Aide aux victimes d'infractions pénales sur la commune de Pertuis	3 500 €	11 100 €	3 500 €	<b>3 500 €</b>	NON
00955/fiche 33	CDAD 84	Consultations gratuites d'avocats sur la commune de Pertuis	2 500 €	3 450 €	2 500 €	<b>2 500 €</b>	NON
00821/fiche 26	CDAD 13	PAD Luynes	25 000 €	29 460 €	5 358 €	<b>5 300 €</b>	OUI
		Consultations juridiques sur Simiane Collongue		2 030 €	716 €	<b>700 €</b>	
		Consultations juridiques sur Les Pennes Mirabeau		2 256 €	796 €	<b>790 €</b>	
		Consultations juridiques sur Bouc-bel-air		8 572 €	3 024 €	<b>3 000 €</b>	
		Consultations juridiques sur Vitrolles		16 692 €	2 800 €	<b>2 800 €</b>	
		Consultations juridiques sur Aix-en-provence		47 595 €	17 275 €	<b>16 700 €</b>	
00901/fiche 35	CIDFF 84	Permanences juridiques sur la commune de Pertuis pour les personnes en situation de vulnérabilité	3 000 €	10 715 €	3 100 €	<b>3 100 €</b>	NON
00964/fiche 23	LE CRI DE L'ENFANT	Accompagnement de mineurs victimes de maltraitance et de leur famille	10 500 €	48 000 €	21 600 €	<b>14 000 €</b>	NON
01041/fiche 50	BA BALEX	Accompagnement juridique de l'initiative solidaire	Néant	55 090 €	5 000 €	<b>4 500 €</b>	NON
01010/fiche 47	APERS	Intervenants sociaux en commissariats d'Aix et Vitrolles	20 000 €	67 500 €	22 500 €	<b>22 500 €</b>	OUI
01011/fiche 48		Aide et Accompagnement des victimes	30 000 €	75 000 €	37 500 €	<b>37 500 €</b>	
<b>AXE 01 – Sous total</b>					188 009 €	<b>180 190 €</b>	

**Axe 02 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2014 dans le domaine de la médiation**

N° GU_2014	Association	Objet	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
00627/fiche 42	ADAP13	Médiation sociale en zone urbaine	Néant	233 467 €	30 000 €	<b>30 000 €</b>	OUI
00628/fiche 43		Chantiers éducatifs sur Gardanne	Néant	11 336 €	3 169 €	<b>3 100 €</b>	
00629/fiche 44		Chantiers éducatifs sur Aix-en-provence	10 085 €	33 933 €	6 270 €	<b>6 200 €</b>	
00630/fiche 45		Chantiers éducatifs sur Vitrolles		11 560 €	1 535 €	<b>1 500 €</b>	
00631/fiche 46		Chantiers éducatifs sur Les Pennes Mirabeau		10 538 €	1 770 €	<b>1 700 €</b>	
01034/fiche 55	ADELIES	Médiation sociale sur Vitrolles	27 747 €	218 251 €	34 000 €	<b>34 000 €</b>	OUI
00147/fiche 03	CAFC La Récampado	Action rencontre enfant-père incarcéré	16 900 €	27 404 €	3 200 €	<b>3 200 €</b>	OUI
00148/fiche 08		Action Ecoute familles sur Aix-en-provence		6 863 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>	
00149/fiche 10		Action Ecoute familles sur Gardanne		6 863 €	2 000 €	<b>2 000 €</b>	
00150/fiche 05		Action Ecoute familles sur Vitrolles		6 863 €	1 500 €	<b>1 500 €</b>	
00151/fiche 04		Action espace de rencontre sur Aix-en-provence		89 168 €	9 000 €	<b>9 000 €</b>	
00152/fiche 07		Action Médiation familiale sur Gardanne		19 683 €	2 000 €	<b>2 000 €</b>	
00154/fiche 09		Action Médiation familiale sur Vitrolles		19 683 €	1 500 €	<b>1 500 €</b>	
00155/fiche 06		Action Médiation familiale sur Bouc-bel-air		19 683 €	4 800 €	<b>4 800 €</b>	
<b>AXE 02 – Sous total</b>					103 744 €	<b>103 500 €</b>	

**Axe 03 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2014 dans le domaine de la prévention des risques**

N° GU_2014	Association	Objet	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
00864/fiche 34	IMAJE SANTE	Prévenir les conduites à risques et accompagner les demandes de santé des jeunes	40 000 €	160 743 €	55 000 €	55 000 €	OUI
<b>AXE 03 – Sous total</b>					55 000 €	55 000 €	

**Axe 04 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2014 dans le domaine de l'information et de la communication**

N° GU_2014	Association	Objet	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
00689/fiche 40	AREFP	Prévention des dérives délinquantes pour les jeunes en échec scolaire	Néant	24 000 €	10 000 €	10 000 €	NON
<b>AXE 04 – Sous total</b>					10 000 €	10 000 €	

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2005\_A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance ;

VU la délibération n°2006\_A201 du Conseil communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;  
VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;  
VU la délibération n°2014\_A140 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 relative à la modification des seuils de mandatement des subventions aux associations ;  
VU l'avis de la Commission de l'Habitat et de la Politique de la Ville du 11 septembre 2014 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions aux associations susmentionnées pour un montant total de 347 690 € au titre de l'année 2014 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs annexées et tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 520-6574 (service 7D) qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DIRE** que les subventions supérieures à 5 000 € feront l'objet de deux versements :
  - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23 000 € ;
  - Le solde, imputé sur le budget 2015, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieure au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses.

# FICHES ASSOCIATIONS

## BUDGETS

<b>N° G.U : 2014-00290</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°16</b>
<b>Tiers : 102971</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>Œuvres des Prisons d'Aix CHRS J. POLIDORI</b>		

Président	Yves COSTE
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les exclusions</li> <li>• Gestion d'un CHRS de 30 places</li> <li>• Création d'un chantier d'insertion de 16 postes</li> </ul>
Principales réalisations 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les exclusions par l'accueil des sortants de prison et aide à la resocialisation de l'exclu</li> </ul>
Objet de la demande de subvention 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'association souhaite diversifier ces actions en matière de lutte contre les exclusions en créant un chantier d'insertion de 16 postes.</li> <li>• Ce projet est destiné à des personnes rencontrant des difficultés sociales, aide à retrouver un statut social.</li> <li>• Centre d'hébergement d'urgence pour les sortants de prison</li> <li>• Aide à la réhabilitation</li> </ul>
Autres partenaires	Etat/Région/Département
Montant budget	31 890 €
Montant demandé	8 526 €
% subvention / budget	0,66 %
Montant proposé par la commission	8 500 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	NEANT
Observations	NEANT
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 8 500 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 / 01 / 2013
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Hébergement et accompagnement social des auteurs de VC
Public(s) ciblé(s)	Auteurs de Violences Conjugales
Nombre de participants / exposants	1
Nombre de spectateurs / visiteurs	1
Durée de l'action	12 mois renouvelable
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

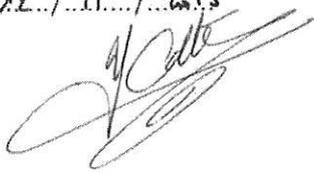
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>810</b>	<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler) F.P.D.	15639
Entretien		Région (s) PACA	7785
Assurances		Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs :</b>		Commune (s)	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	9586
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>	<b>26812</b>	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	17874	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	8938		
<b>Autres frais généraux</b>	<b>460</b>		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>31890</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>31890</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de **8526** € représente **26,73** % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits ) x 100

Fait à Aix en Provence le 12 / 01 / 2013  
Cachet de l'Association :



**ŒUVRE DES PRISONS**  
CHRS J. POLIDORI  
Association reconnue d'utilité publique  
"LA SOURCE"  
212, Route des Pinchinats  
13100 Aix en Provence  
Tél. 04 42 17 40 80 / Fax 04 42 88 84 17

9

<b>N° G.U : 2014-00342</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°19</b>
<b>Tiers : 111572</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ADEJ</b> <b>-Droit au quotidien Simiane, Bouc Bel Air et Cabriès</b>		

Président	Martine GUILLEMIN
Siège	Marseille
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès au droit à la citoyenneté des enfants et des jeunes.</li> <li>• Leur donner des repères dans la réglementation qui les concerne et leur permettre de mieux connaître leurs droits et devoirs.</li> <li>• Prévenir la délinquance et éduquer à la loi</li> </ul>
Principales réalisations 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action «droit au quotidien» atelier d'implication civique, missions d'administrateur ad hoc.</li> </ul>
Objet de la demande de subvention 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au quotidien (Simiane, Bouc Bel Air, Cabriès)</li> <li>• Favoriser l'accès au droit, à la justice et à la citoyenneté des enfants et des jeunes par le biais d'outils pédagogiques adaptés.</li> <li>• Répondre aux besoins relevés par les communes dans le cadre des CUCS ? CLSPD et en proposant des actions d'éducation à la loi.</li> </ul>
Autres partenaires	Etat, Région, CG13, Commune, CDAD et autres .
Montant budget global	9 500 €
Montant demandé	8 000 €
% subvention / budget	84 %
Montant proposé à la commission	8 000 €
Montant de la trésorerie	322 941 € au 18/11/2013
Subvention N-1	13 000 € pour les trois actions
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 8 000 €</b> <b>pour l'action sur Simiane, Bouc-bel-air et Cabriès</b>

00342

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2014
Lieu(x) de réalisation	Simiane, Baux, Bel Air, Gabrie
Contenus et objectifs de l'action	Accueil, Droit, Citoyenneté, Justice
Public(s) ciblé(s)	Seniors
Nombre de participants / exposants	~ 500
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	9500
Locations		Etat (à détailler) .....	
Entretien		Région (s) <u>de Haute</u> .....	1000
Assurances		Département (s) .....	
<b>Autres Services extérieurs</b>	200	Commune (s) .....	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b> .....	8000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler) .....	
Déplacements, missions	200	.....	
<b>Charges de personnel</b>	4300	Fonds Européens	
Salaires bruts	6100	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	1200	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>	2000	..... <u>CPAD</u> .....	300
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>9500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>9500</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 8000...€ représente ..... 84..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille Cachet de l'Association :  
Le 18/11/2013



**Association A.D.E.J.**  
5, cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE  
Tél. 04 91 50 50 86 / Fax 04 91 50 87 81  
E-mail : association.adej@wanadoo.fr

9

<b>N° G.U : 2014-00343</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°20</b>
<b>Tiers : 111572</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ADEJ</b> <b>-Droit au quotidien Vitrolles</b>		

Président	Martine GUILLEMIN
Siège	Marseille
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès au droit à la citoyenneté des enfants et des jeunes.</li> <li>• Leur donner des repères dans la réglementation qui les concerne et leur permettre de mieux connaître leurs droits et devoirs.</li> <li>• Prévenir la délinquance et éduquer à la loi</li> </ul>
Principales réalisations 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action «droit au quotidien» atelier d'implication civique, missions d'administrateur ad hoc.</li> </ul>
Objet de la demande de subvention 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au quotidien sur la commune de Vitrolles</li> <li>• Favoriser l'accès au droit, à la justice et à la citoyenneté des enfants et des jeunes par le biais d'outils pédagogiques adaptés.</li> <li>• Répondre aux besoins relevés par les communes dans le cadre des CUCS ? CLSPD et en proposant des actions d'éducation à la loi.</li> </ul>
Autres partenaires	Etat, Région, CG13, Commune, CDAD et autres .
Montant budget global	7 000 €
Montant demandé	3 000 €
% subvention / budget	35 %
Montant proposé à la commission	3 000 €
Montant de la trésorerie	322 941 € au 18/11/2013
Subvention N-1	13 000 € pour les trois actions
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 3 000 €</b>

**DESIGNER DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

Il est obligatoire de compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2014
Lieu(x) de réalisation	Villoroux
Contenus et objectifs de l'action	Accès aux Droits (Charente) Justice
Public(s) ciblé(s)	Jeunes
Nombre de participants / exposants	200
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cofinancements	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	<b>7000</b>
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s) <i>Jacurire</i>	<b>1000</b>
Assurances		Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>160</b>	Commune (s) <i>CUS</i>	<b>2300</b>
Honoraires		Communauté de Pays d'Als	<b>3000</b>
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	<b>160</b>		
<b>Charges de personnel</b>	<b>5000</b>	Fonds Européens	
Salaires bruts	<b>4000</b>	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	<b>1000</b>	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>	<b>1840</b>	<i>CPAD</i>	<b>500</b>
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>7000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>7000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire

La subvention demandée à la CPA de **3000** € représente **42** % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à *Marseille* le *28/11/2013* Cachet de l'Association :



**Association A.D.E.J.**  
5, cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE  
Tél: 04 91 66 51 36 / Fax 04 91 50 87 81  
E-mail : association.adej@wanadoo.fr

<b>N° G.U : 2014-00344</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°21</b>
<b>Tiers : 111572</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ADEJ</b> <b>-Droit au quotidien Les Pennes Mirabeau</b>		

Président	Martine GUILLEMIN
Siège	Marseille
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès au droit à la citoyenneté des enfants et des jeunes.</li> <li>• Leur donner des repères dans la réglementation qui les concerne et leur permettre de mieux connaître leurs droits et devoirs.</li> <li>• Prévenir la délinquance et éduquer à la loi</li> </ul>
Principales réalisations 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action «droit au quotidien» atelier d'implication civique, missions d'administrateur ad hoc.</li> </ul>
Objet de la demande de subvention 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au quotidien sur la commune des Pennes Mirabeau</li> <li>• Favoriser l'accès au droit, à la justice et à la citoyenneté des enfants et des jeunes par le biais d'outils pédagogiques adaptés.</li> <li>• Répondre aux besoins relevés par les communes dans le cadre des CUCS ? CLSPD et en proposant des actions d'éducation à la loi.</li> </ul>
Autres partenaires	Etat, Région, CG13, Commune, CDAD et autres .
Montant budget global	6 500 €
Montant demandé	3 000 €
% subvention / budget	46 %
Montant proposé à la commission	3 000 €
Montant de la trésorerie	322 941 € au 18/11/2013
Subvention N-1	13 000 € pour les trois actions
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 3 000 €</b>

06344

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2014
Lieu(x) de réalisation	Pennes Mirabeau
Contenus et objectifs de l'action	Accès au Droit, Citoyenneté, Justice
Public(s) ciblé(s)	Senneos
Nombre de participants / exposants	~300
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	<b>6500</b>
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	2000
Assurances		Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>120</b>	Commune (s)	2000
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Als</b>	<b>3000</b>
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	120		
<b>Charges de personnel</b>	<b>5000</b>	Fonds Européens	
Salaires bruts	4000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	1000	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>	<b>1380</b>	CPAD	500
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>6500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>6500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
La subvention demandée à la CPA de 3000 € représente 4,6 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille  
Le 18/11/2013

Cachet de l'Association :

**Association A.D.E.J.**  
5, cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE  
Tél. 04 91 50 50 86 / Fax 04 91 50 87 81  
E-mail : association.adej@wanadoo.fr



<b>N° G.U : 2014_00430/00431</b>	<b>Axe N°01</b>	<b>Fiche N°64</b>
<b>Tiers : 113242</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>SOS FEMMES</b>		

Président	Josette GONZALES
Siège	Marseille
Objet statutaire	Venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants
Principales réalisations 2013	Néant sur les communes des Pennes Mirabeau, Bouc-bel-air et Gardanne
Objet de la demande de subvention 2014	Création d'un réseau d'acteurs relais sur les communes des Pennes Mirabeau, Bouc Bel Air et Gardanne
Autres partenaires	CR PACA, CG13,
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	6 000 € pour Les Pennes Mirabeau 6 000 € pour Bouc Bel Air et Gardanne
Montant demandé 2014	3 000 € pour Les Pennes Mirabeau 3 000 € pour Bouc Bel Air et Gardanne
% subvention / budget	50 %
Montant proposé à la commission	3 000 € pour Les Pennes Mirabeau 3 000 € pour Bouc bel Air et Gardanne
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	1 000 € pour Les Pennes-mirabeau et Bouc-bel-air
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 3 000 € et 3 000 €</b>

2014-00431

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014****Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Lieu(x) de réalisation	Bouc Bel Air et Gardanne
Contenus et objectifs de l'action	Création d'un réseau d'acteurs relais
Public(s) ciblé(s)	Professionnels et partenaires concernés par les violences conjugales
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Un an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région	1 500
Assurances		Département (s)	1 000
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>500</b>	Commune (s)	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	<b>3 000</b>
Dépliants - Documentation - Téléphone	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	200	CAF.....	500
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 900</b>	Fonds Européens	
Salaires bruts	3 140	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	1 760	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux / Charges indirectes</b>	<b>600</b>		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>6 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>6 000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de .....3 000.....€ représente 50... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille.....

Cachet de l'Association : Le .....25/11/2013-.....

**S.O.S Femmes**  
 10, Avenue du Prado  
 13006 MARSEILLE  
 Tél : Accueil 04 91 24 61 50  
 Fax : 04 91 24 61 58

9

<b>N° G.U : 2014_00432</b>	<b>Axe N°01</b>	<b>Fiche N°65</b>
<b>Tiers : 113242</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>SOS FEMMES</b>		

Président	Josette GONZALES
Siège	Marseille
Objet statutaire	Venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants
Principales réalisations 2013	Prise en charge des victimes de violences conjugales hors cadre du protocole avec le TGI d'Aix-en-Provence
Objet de la demande de subvention 2014	Prise en charge des victimes de violences dans le cadre du protocole relatif à la protection des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récidive par le traitement pénal, social et thérapeutique des mis en cause ». L'association est mandaté pour assurer l'accueil, l'écoute et le soutien, dans le cadre d'un accompagnement spécifique, des femmes victimes identifiées.
Autres partenaires	Etat, CR PACA
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	20 000 €
Montant demandé 2014	3 000 €
% subvention / budget	15 %
Montant proposé à la commission	3 000 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	Néant
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 3 000 €</b>

2014-00432

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence
Contenus et objectifs de l'action	Prise en charge des victimes de violences dans le cadre du Protocole
Public(s) ciblé(s)	Dispositif éloignement de l'auteur
Nombre de participants / exposants	2 Femmes victimes de violences conjugales
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Un an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

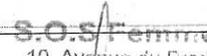
**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler) FIPD	4100
Entretien		Région	5 900
Assurances		Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	1 125	Commune (s)	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	3 000
Dépliants - Documentation - Téléphone	400	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	725		
<b>Charges de personnel</b>	16 875	Fonds Européens	
Salaires bruts	10 850	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	6 025	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux / Charges indirectes</b>	2 000		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>20 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>20 000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
 La subvention demandée à la CPA de .....3 000.....€ représente 15... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille.....  
 Cachet de l'Association : Le .....25/11/2013-.....

  
 10, Avenue du Gradu  
 13006 MARSEILLE  
 Tél. : Accueil 04 91 41 61 42  
 Fax : 04 91 24 61 42

<b>N° G.U :</b> 2014_00429/433/434/435	<b>Axe N°01</b>	<b>Fiche N°66</b>
<b>Tiers : 113242</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>SOS FEMMES</b>		

Président	Josette GONZALES
Siège	Marseille
Objet statutaire	Venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants
Principales réalisations 2013	44 permanences d'une demi journée avec 3 heures de face à face avec les victimes, 2 heures de travail administratif selon la situation des personnes reçues avec les services de police, gendarmerie, avocat, médecins, services hospitaliers, travailleurs sociaux, centres d'hébergement, associations, services municipaux etc...
Objet de la demande de subvention 2014	Tenue d'une permanences hebdomadaire – travail en réseau sur Vitrolles, Gardanne, Bouc-bel-air, Pertuis
Autres partenaires	Etat, CR PACA, CG13
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	20 650 € pour Vitrolles 5 800 € pour Gardanne 5 800 € pour Bouc bel Air 5 900 € pour Pertuis
Montant demandé 2014	6 000 € pour Vitrolles 2 000 € pour Gardanne 2 000 € pour Bouc bel Air 2 000 € pour Pertuis
% subvention / budget	29 % pour Vitrolles et 34 % pour les autres communes
Montant proposé à la commission	6 000 € pour Vitrolles 2 000 € pour Gardanne 2 000 € pour Bouc bel Air 2 000 € pour Pertuis
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	5 000 €
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour</b> <b>6 000 € pour Vitrolles</b> <b>2 000 € pour Gardanne</b> <b>2 000 € pour Bouc bel Air</b> <b>2 000 € pour Pertuis</b>

2014\_00435

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Lieu(x) de réalisation	Maison de la Citoyenneté et de l'Egalité à Pertuis
Contenus et objectifs de l'action	Tenue d'une permanence bimensuelle
Public(s) ciblé(s)	Femmes victimes de violences conjugales
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Un an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler) FIPD	2600
Entretien		Région	
Assurances		Département (s) .....	1300
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>760</b>	Commune (s) .....	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Alx</b>	2 000
Dépliants - Documentation - Téléphone	200	Organismes sociaux (à détailler) .....	
Déplacements, missions	560	.....	
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 550</b>	Fonds Européens	
Salaires bruts	2 920	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	1 630	Autres recettes attendues (à détailler) .....	
<b>Autres frais généraux / Charges indirectes</b>	<b>580</b>	.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>5 900</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>5 900</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de .....2 000.....€ représente 34... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille.....  
 Cachet de l'Association : Le .....25/11/2013-.....

**S.O.S Femmes**  
 10, Avenue du Prado  
 13006 MARSEILLE  
 Tél. : Accueil 04 91 24 61 51  
 Fax : 04 91 24 61 52

<b>N° G.U : 2014_00436</b>	<b>Axe N°01</b>	<b>Fiche N°67</b>
<b>Tiers : 113242</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>SOS FEMMES</b>		

Président	Josette GONZALES
Siège	Marseille
Objet statutaire	Venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants
Principales réalisations 2013	Pas de colloque car la question de la prise en charge des auteurs de violences conjugales commence tout juste à émerger
Objet de la demande de subvention 2014	Organisation d'un colloque sur la problématique des auteurs de violences conjugales au 2ème semestre 2014
Autres partenaires	Etat, CR PACA, CG13
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	11 500 €
Montant demandé 2014	4 000 €
% subvention / budget	35 %
Montant proposé à la commission	4 000 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	Néant
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 4 000 €</b>

2014 - 00436

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2 <sup>ème</sup> semestre 2014
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence
Contenus et objectifs de l'action	Colloque sur la problématique des auteurs de violences conjugales
Public(s) ciblé(s)	Professionnels concernés par la problématique
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....15.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>	1500	<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	4500	Etat (à détailler) DDCS / DADPE	3250
Entretien		Région	1000
Assurances		Département (s)	1000
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>3 500</b>	Commune (s)	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	4 000
Dépliants - Documentation - Téléphone	2 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	500		
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 350</b>	Fonds Européens	
Salaires bruts	3 430	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	1 920	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux / Charges indirectes</b>	<b>1 150</b>	Inscriptions.....	2150
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>11 500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>11 500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de .....4 000.....€ représente 35... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits ) x 100

Fait à Marseille.....  
 Cachet de l'Association : Le .....25/11/2013.....

S.O.S  
 10, Avenue du Prado  
 13006 MARSEILLE  
 Tél. Accueil 04 91 21 01 01  
 Fax : 04 91 24 61 01

<b>N° G.U : 2014_00683</b>	<b>Axe N°01</b>	<b>Fiche N°28</b>
<b>Tiers : 5884</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>Association Vitrolaise pour l'animation et la gestion des Equipements Sociaux - AVES</b>		

Président	Jean-Yves Constantin
Siège	Vitrolles
Objet statutaire	Répondre aux besoins individuels et familiaux des habitants de Vitrolles Faciliter l'intégration des habitants au sein de la collectivité Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté Lutter contre le chômage et pour le droit au logement Aider au développement de la vie associative
Principales réalisations 2013	Aide à la vie associative, plus de 8 associations et 3 groupements ont bénéficié des services rendus par l'AVES ? Point d'appui d'accès aux droits des étrangers par une aide pragmatique et de consultations, Aide aux familles et parentalité, Développement du partenariat avec le foyer pour personnes âgées des Hermès, Actions de prévention de l'échec scolaire
Objet de la demande de subvention 2014	L'action « point d'appui aux étrangers a pour objectif principal de lutter contre toutes les discriminations en favorisant l'accès aux droits de toute personne étrangère ou d'origine étrangère, favoriser l'accès aux droits.
Autres partenaires	Etat, CR PACA
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	23 490 €
Montant demandé 2014	13 000 €
% subvention / budget	55 %
Montant proposé à la commission	13 000 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	14 000 € pour 3 actions
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 13 000 €</b>

2014\_00684

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	juin 2014
Lieu(x) de réalisation	VITROLLES - Quartier Petite Garrigue
Contenus et objectifs de l'action	Point d'Appui Echanges (projet sein)
Public(s) ciblé(s)	200 personnes adultes
Nombre de participants / exposants	—
Nombre de spectateurs / visiteurs	—
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	350	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	ACSE 5000
Entretien		Région (s)	
Assurances documents, formation, téléphones...	700	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	200	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	13000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	250	Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	13215	Autres recettes attendues (à détailler)	CUCS 5490
Autres charges de personnel	6675		
Autres frais généraux	2100		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>23490</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>23490</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
 La subvention demandée à la CPA de 13.000 € représente ..... 55... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Vitrolles... Cachet de l'Association :  
 Le 26/11/2013

**A.V.E.S.**  
 Quartier de la Petite Garrigue  
 BP N° 40147  
 13744 VITROLLES Cedex  
 Tél. 04 42 89 25 23

9

<b>N° G.U : 2014_00684</b>	<b>Axe N°01</b>	<b>Fiche N°29</b>
<b>Tiers : 5884</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>Association Vitrollaise pour l'animation et la gestion des Equipements Sociaux - AVES</b>		

Président	Jean-Yves Constantin
Siège	Vitrolles
Objet statutaire	Répondre aux besoins individuels et familiaux des habitants de Vitrolles Faciliter l'intégration des habitants au sein de la collectivité Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté Lutter contre le chômage et pour le droit au logement Aider au développement de la vie associative
Principales réalisations 2013	Aide à la vie associative, plus de 8 associations et 3 groupements ont bénéficié des services rendus par l'AVES ? Point d'appui d'accès aux droits des étrangers par une aide pragmatique et de consultations, Aide aux familles et parentalité, Développement du partenariat avec le foyer pour personnes âgées des Hermès, Actions de prévention de l'échec scolaire
Objet de la demande de subvention 2014	Participation à l'éducation citoyenne et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes Favoriser la rencontre entre les habitants et développer des liens sociaux
Autres partenaires	Etat, CR PACA
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	23 190 €
Montant demandé 2014	2 800 €
% subvention / budget	12 %
Montant proposé à la commission	2 800 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	14 000 € pour 3 actions
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 2 800 €</b>

2014\_00682

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014****Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2014
Lieu(x) de réalisation	Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	Prévention des exclusions temporaires
Public(s) ciblé(s)	Jeunes de 11 à 15 ans
Nombre de participants / exposants	30 jeunes
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	18 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	450	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	F.I.P.D. 5000
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	6070
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s)	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	2800
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	9270
Salaires bruts	14 994	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	5 596		
Autres frais généraux	2 100		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>23 140</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>23 140</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 2800.€ représente .....12... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Vitrolles... Cachet de l'Association :  
Le 26/11/2013

**A.V.E.S.**  
Quartier de la Petite Garrigue  
BP N° 40147  
13744 VITROLLES Cedex  
Tél. 04 42 89 25 23

9

N° G.U : 2014_00779	Axe N°01	Fiche N°31
Tiers : 111624	Commission du 11 septembre 14	Bureau du 25 septembre 14
<b>Association de Médiation et d'Aide aux victimes – AMAV</b> <b>Aide aux victimes d'infractions pénales sur la commune de Pertuis</b>		

Président	Jean MONIER
Siège	Avignon
Objet statutaire	Médiation aide aux victimes d'infraction pénale aide à l'accès au droit enquête de personnalité
Principales réalisations 2013	Accueil, écoute, information, soutien psychologique aux victimes d'infractions pénales.
Objet de la demande de subvention 2014	Permanence du service d'aide aux victimes d'actes de délinquance sur la commune de Pertuis, Accueil, écoute, informations sur leurs droits. Accompagnement dans leurs démarches, soutien psychologique, Permanences gratuites et confidentielles.
Autres partenaires	Etat, Région, CG84, Commune, autres
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	11 100 €
Montant demandé 2014	3 500 €
% subvention / budget	31,53 %
Montant proposé à la commission	3 500 €
Montant de la trésorerie	250 313 € au 25/11/2013
Subvention 2013 votée	3 500 €
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 3 500 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	10 janvier 2014
Lieu(x) de réalisation	PERPINS
Contenus et objectifs de l'action	Aide aux victimes d'acte de délinquance
Public(s) ciblé(s)	Toute personne qui s'estime victime
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Année civile
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	150	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	80	Etat (à détailler)	Préfecture Vaucluse 2700
Entretien	150	Région (s)	C.R. PACA 2700
Assurances	80	Département (s)	C.G. Vaucluse 2200
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s)	
Honoraires	500	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	3500
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	3100		
<b>Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Salaire bruts	4590	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	2250	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>	200		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>11100</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>11100</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	480	Prestations en nature	480
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>11580</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>11580</b>

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de .....€ représente ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Avignon...  
 Le 25/12/2013

Cachet de l'Association :

ASSOCIATION DE MEDIATION  
 ET D'AIDE AUX VICTIMES  
(loi du 1er Juillet 1901) Journal officiel 22.12.97  
 HABILITATION PAROQUET AVIGNON 22.10.9  
 110, Rue Aimé Autrand 84000 AVIGNON  
 Tél. : 04 90 86 15 30 - Fax : 04 90 27 91

<b>N° G.U : 2014_00955</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°33</b>
<b>Tiers : 117872</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES L'ACCES AU DROIT DU VAUCLUSE (CDAD 84) Consultations juridiques gratuites</b>		

Président	Gilles ACCOMANDO
Siège	Avignon
Objet statutaire	La loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et la résolution amiable des conflits, prévoit l'institution, dans chaque département, d'un Conseil Départementale d'Accès au Droit à pour mission de définir une politique d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux, l'accès au droit comprend notamment l'information, l'orientation individualisée, la consultation juridique
Principales réalisations 2013	Permanences juridiques tenues par des Avocats du Barreau d'Avignon. Consultations gratuites par des professionnels. Deux permanences par mois à compter du mois de janvier 2013
Objet de la demande de subvention 2014	Permanences juridiques gratuites de professionnels du droit à Pertuis. Il s'agit de permettre à toute personne, plus spécifiquement les plus démunis, de connaître leurs droits et les moyens de les faire valoir. Le CDAD finance des prestations juridiques dispensées par des Avocats.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 84, Commune...
Montant budget	3 450 €
Montant demandé 2014	2 500 €
% subvention / budget	2,39 %
Montant proposé à la commission	2 500 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	2 500 €
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 2 500 €</b>

**BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
**DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros**

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	800	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Ministère justice	27.300
		ACSE	16.000
		Région (s)	
		PACA	22.000
		Département (s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		conseil général	16.000
Sous-traitance générale		Commune (s)	
sous traitance comptable	800	Avignon, Sorgues	3.500
Locations mobilières et immobilières		Vaison, Carpentras	
Entretien et réparation		Communauté du Pays d'Aix	
Assurances	500	Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014	2.500
Documentation		Détail par service	
Divers			
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires permanences accès au droit	35.613		
Publicité, publications	800		
Déplacements, missions et réceptions	1.000		
Frais postaux et de télécommunication	500	Fonds Européens	
Services bancaires		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
Indemnités agent comptable	1.350		
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>64 - Charges de personnel</b>		Cotisations	
Salaires bruts	23.420	Autres (à détailler)	
Charges sociales	17.250	<b>76 - Produits financiers</b>	
Autres charges de personnel		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	14.150	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	17.188
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	8.305	Fonds de roulement	
réserve actions nouvelles			
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>			

**TOTAL DÉPENSES :** 104.488

**TOTAL RECETTES :** 104.488

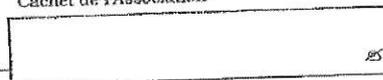
**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à AVIGNON.....le ...../...../.....

Signature du Président

Cachet de l'Association

N° G.U : 2013-00821	Axe N° 01	Fiche N°26
Tiers : 103068	Commission du 11 septembre 2014	Bureau du 25 septembre 2014
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES L'ACCES AU DROIT DES ROUCHES-DU-RHONE</b> <b>Consultations juridiques gratuites</b> <b>CUCS</b>		

Président	Jean-Michel MALATRASI
Siège	Marseille
Objet statutaire	Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches du Rhône est chargé de définir et de mettre en œuvre la politique d'accès au droit dans le département 13
Principales réalisations 2013	<u>Sur les commune d' AIX EN PROVENCE, VITROLLES, BOUC BEL AIR, LES PENNES MIRABEAU, GARDANNE, SIMIANE COLLONGUE:</u> les consultations d'Avocats, Notaires et Huissiers ont reçu environ 30 000 personnes dans le cadre de 3.000 consultations.
Objet de la demande de subvention 2014	Il s'agit pour la structure de favoriser l'accès au droit des populations les plus fragiles en organisant des consultations d'avocat, de notaire, des consultations en droit de l'enfant et de prévention des expulsions locatives, à Aix, Vitrolles, Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue et aux Pennes-Mirabeau. Ces consultations sont ouvertes à tous les publics sur Aix, Vitrolles, Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue et sur les Pennes-Mirabeau. Point d'accès au droit en milieu pénitentiaire de Luynes
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	106 605 €
Montant demandé	29 969 €
% subvention / budget	28 %
Montant proposé par la commission	29 290 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	3 000 € pour le PAD Luynes et 22 000 € pour les autres actions
Observations	
Avis du service :	Avis favorable pour un montant total de 29 290 € 5300 € PAD Luynes, 700 € Simiane Collongue, 790 € les Pennes Mirabeau, 3000 € Bouc Bel Air, 2 800 € Vitrolles, 16 700 € Aix-en-Provence

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence, Bouc Bel Air, Les Pennes Mirabeau, Simiane Collongue et Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	Consultations juridiques gratuites
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	3000
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui non (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui non (montant de l'inscription :..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services	27 288	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat CUCS + Ministère de la Justice + FIPD	28 796
Entretien		Région (s)	11 721
Assurances		Département (s)	8 113
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s)	
Honoraires	76 212	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	29 969
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
<b>Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	28 006
<b>Autres frais généraux</b>	3105		

<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>106 605</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>106 605</b>
------------------------	----------------	-------------------------	----------------

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 29 969 € représente 28 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à MARSEILLE Cachet de l'Association :  
 Le 26/11/2013

<b>CDAD 13</b> TGI - 6, Rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE
-----------------------------------------------------------------

<b>N° G.U : 2014_00901</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°35</b>
<b>Tiers : 111652</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>Centre d'Information sur les Droits de la Femme et des Familles (CIDFF) Vaucluse Permanences juridiques à Pertuis</b>		

Président	Cécile BISCAINO
Siège	Avignon
Objet statutaire	Optimiser l'égalité des chances et faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de vulnérabilité,
Principales réalisations 2013	L'association a poursuivi son action pour permettre l'accès aux droits, favoriser l'autonomie sociale Augmentation des personnes reçues (en majorité des femmes) au cours des permanences par rapports aux dernières années Participation au CLSPD et PAD mis en place, ville de pertuis et communes du sud du Luberon,
Objet de la demande de subvention 2014	Continuer la communication en direction des relais et du public de la CPA pour cibler les personnes en difficulté Assurer un accueil personnalisé avec une écoute active respectant les souhaits et le rythme des personnes Fournir une prise en charge juridique globale, personnalisée, comportant droits et devoirs Réaliser des sessions de sensibilisation et d'informations juridiques en faveur des professionnels et en faveur de groupes de femmes et d'habitants. Participation au CLSPD en vue de sa signature.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 84 et autres
Montant budget	10 715 €
Montant demandé	3 100 €
% subvention / budget	28,93 %
Montant proposé à la commission	3 100 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	3 000 €
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 3 100 €</b>

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres qui vont fortement augmenter du fait de la permanence supplémentaire demandée par la mairie de Pertuis pour les villes de la communauté de communes	1430
Achats	444	Vente	180
Prestations de services	387	Autres produits	1000
Matières et fournitures	57	Cotisations	250
autres		<b>Subventions demandées</b>	<b>9285</b>
		Etat: (à détailler) DDCS DDFE	1 000
		Région(s): régional PACA Pôle Solidarités	900
Services extérieurs	905	Département (s) Vaucluse Pôle Interventions sociales	900
Locations	558	Commune (s)	
Entretien	153	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	3 100
Assurances	86	Organismes sociaux (à détailler)	1600
documentation	108	CUCS ACsé	
		CDAD	925
		Autres recettes attendues (à détailler)	860
		CAF et MSA	
Autres services extérieurs	3366		
Honoraires	456		
Publicité, frais postaux	255		
Déplacements, missions	2655		
Charges de personnel comprenant 1 permanence supplémentaire et la formation	6000		
Salaire bruts	3800		
Charges sociales	1800		
Autres charges de personnel	400		
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>10 715</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>10 715</b>
Emplois des contributions en nature	2172	Contributions volontaires en nature	2172
Secours en nature		Bénévolat	1740
Mise à disposition (biens & prestations)	432	Prestations en nature	432
Personnel bénévole	1740	Dons en nature	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 887</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 887</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 3 100 € représente 29 % du total des produits hors contributions volontaires.  
(Montant demandé/total des produits) x 100

Fait à Avignon  
Le 28 novembre 2013

Cachet de l'Association :

The image shows a handwritten signature in black ink over a rectangular official stamp. The stamp contains some faint, illegible text and a date stamp that appears to be '28 NOV 2013'. The signature is written in a cursive style.

<b>N° G.U : 2014_00964</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°23</b>
<b>Tiers : 117547</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>LE CRI DE L'ENFANT en pays d'Aix</b> <b>Aménagement, aide au fonctionnement de l'unité d'accueil médico-judiciaire du CH du Pays d'Aix</b>		

Président	Anne-Marie MARIANI
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	Accueil, accompagnement, écoute, orientation sans hébergement de mineurs victimes de maltraitance et de leur famille.
Principales réalisations 2013	Permanences téléphoniques quotidiennes concernant la maltraitance ou la présomption de maltraitance Enfants hospitalisés Enfants vus dans le cadre de maltraitance à mineurs Jeunes majeurs nouvellement installés dans la ville, isolés recherchant l'écoute.
Objet de la demande de subvention 2014	Aide au fonctionnement de l'unité d'accueil médico-judiciaire du CH du Pays d'Aix. Amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des victimes et de leur famille. Création du poste de psychologue coordinatrice pour accueillir les victimes et leur famille et faire le lien avec tous les professionnels (parquet, police, gendarmerie, services sociaux, ville...)
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	48 000 €
Montant demandé	21 600 €
% subvention / budget	45 %
Montant proposé à la commission	14 000 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	10 500 €
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 14 000 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2014
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence - Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	50 jours
Public(s) ciblé(s)	Multiculturels, jeunes, familles, etc.
Nombre de participants / exposants	multiculturels de la région d'Aix en Provence
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	une année
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

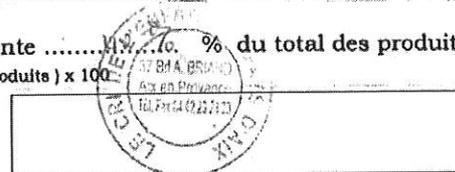
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	36 500	Ressources propres	
Achats	800	Vente	
Prestations de services	34 800	Autres produits	
Matières et fournitures	1 000	Cotisations	100
Services extérieurs	3 500	Subventions demandées :	
Locations	3 000	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	500	Département (s)	
Autres Services extérieurs	7 700	Commune (s)	4 000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix CPA	21 600
Publicité <i>Jeunes de France</i>	6 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1 200	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	300		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>48 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>48 000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 31.600 € représente ..... 65,6% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... le... Cachet de l'Association :



*Marianne*

<b>N° G.U : 2014_01041</b>	<b>Axe N° 04</b>	<b>Fiche N°50</b>
<b>Tiers : 120835</b>	<b>Commission du 11 septembre 14</b>	<b>Bureau du 25 septembre 14</b>
<b>B A BALEX</b>		

Président	Bruno LASNIER
Siège	Marseille
Objet statutaire	Promouvoir la citoyenneté active par la diffusion et l'appropriation du Droit
Principales réalisations 2013	
Objet de la demande de subvention 2014	Accompagnement juridique de l'initiative solidaire (AJS). Proposer un appui pédagogique et juridique aux associations et porteurs de projets, structures de l'économie sociale et solidaire pour qu'elles créent, développent et consolident leur projet
Autres partenaires	CR PACA, CG13, commune
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	55 090 €
Montant demandé 2014	5 000 €
% subvention / budget	9,08 %
Montant proposé à la commission	4 500 €
Montant de la trésorerie	- 3 121 € au 01/10/2013
Subvention 2013 votée	Néant
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 4 500 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service. VOIR DOSSIER JOINT

Date de mise en œuvre prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2014 - 31 décembre 2014
Lieu(x) de réalisation	Région PACA - Provence
Contenus et objectifs de l'action	Appui juridique à une associative et ESS : Accompagnement, information, permanences etc..
Public(s) ciblé(s)	Associations, porteurs de projets, structures de l'ESS
Nombre de participants / exposants	Tous dispositifs confondus : entre 200 et 300 associations
Nombre de spectateurs / visiteurs	-
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

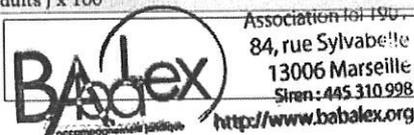
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	571	Vente	
Prestations de services	580	Autres produits	5600
Matières et fournitures	1077	Cotisations	5780
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	6273	Etat (à détailler)	0
Entretien		Région (s)	15 000
Assurances	135	Département (s)	10000
<b>Autres Services extérieurs</b>	115	Commune (s)	2 000
Honoraires		Flaxelle	
Publicité	115	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	5000
Déplacements, missions	1039	Organismes sociaux (à détailler)	/
<b>Charges de personnel</b>	64120	Fonds Européens	/
Salaires bruts	62500	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	2640
Autres charges de personnel	1562	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>	58	Mix à disposition... .....	3170
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>55 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>55090</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de 5900...€ représente ..... 9 ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits ) x 100

Fait à... Flaxelle .....  
 Le ... 11/12/2013

Cachet de l'Association :



<b>N° G.U : 2014_01010</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°47</b>
<b>Tiers : 109811</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ASSOCIATION DE PREVENTION ET DE REINSERTION SOCIALE - APERS</b>		

Président	Isabelle TERRANCLE
Siège	Tribunal de Grande Instance à Aix-en-Provence
Objet statutaire	Aide et accompagnement des victimes d'infractions pénales, sur les communes d'Aix en Provence, Vitrolles et les Pennes Mirabeau.
Principales réalisations 2013	Il s'agit d'actions en reconduction dans les mêmes conditions qu'en 2013 : Aide et accompagnement des victimes y compris dans le cadre d'un suivi judiciaire devant les juridictions. Mise en place d'un dispositif de permanences d'aide aux victimes, afin de leur apporter écoute, aide et orientation. (en moyenne 2500 dossiers d'aide aux victimes traités par an) Aix en Provence, Vitrolles, les Pennes Mirabeau.
Objet de la demande de subvention 2014	Intervenants sociaux en commissariat Aix et Vitrolles. Mise en œuvre du protocole signé avec le TGI d'Aix-en-Provence
Autres partenaires	Etat, CR PACA, CG13, commune
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	67 500 €
Montant demandé 2014	22 500 €
% subvention / budget	33,34 %
Montant proposé à la commission	22 500 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	20 000 € pour cette action et 30 000 € pour l'action « Aide et accompagnement des victimes »
Observations	Autre demande : Aide et accompagnement des victimes pour 37 500 €
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 22 500 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01.01.2014
Lieu(x) de réalisation	Commissariat de Police Aix en Provence et Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	Accueil, aide immédiate, orientation des publics
Public(s) ciblé(s)	Tout public en demande
Nombre de participants / exposants	2 intervenants soit 1,5 postes
Nombre de spectateurs / visiteurs Pay.	450 sur les deux sites
Durée de l'action	Annuelle renouvelable
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s)	
Honoraires	129	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	
Publicité <i>Telephonie</i>	900	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1050	<i>Postes, Commissariats Aix-en-Provence et Vitrolles</i>	22 500
<b>Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Salaires bruts	39 445	Emplois Aides (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	25 976	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>67 500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>67 500</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>0</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>0</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 22.500€ représente .....33,3... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
Le 29/11/2013

Cachet de l'Association :



**A.P.E.R.S.**  
ESPACE FRÉDÉRIC MISTRAL  
15 Avenue Laurent Vibert  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 522 900 - Fax: 04 42 522 909

9/1.2

<b>N° G.U : 2014_01011</b>	<b>Axe N° 01</b>	<b>Fiche N°48</b>
<b>Tiers : 109811</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ASSOCIATION DE PREVENTION ET DE REINSERTION SOCIALE - APERS</b>		

Président	Isabelle TERRANCLE
Siège	Tribunal de Grande Instance à Aix-en-Provence
Objet statutaire	Aide et accompagnement des victimes d'infractions pénales, sur les communes d'Aix en Provence, Vitrolles et les Pennes Mirabeau.
Principales réalisations 2013	<p>Il s'agit d'action en reconduction dans les mêmes conditions qu'en 2013 :</p> <p>1/Intervenants sociaux en commissariat Aix et Vitrolles :</p> <p>Mettre en place un accueil social à plein temps (Aix) et à mi-temps (Vitrolles) pour l'ensemble des publics, afin d'orienter et répondre aux problématiques rencontrées par le public.</p> <p>2/Aide et accompagnement des victimes à Aix, Vitrolles et aux Pennes-Mirabeau.</p> <p>Mise en place d'un dispositif de permanences d'aide aux victimes, afin de leur apporter écoute, aide et orientation. (en moyenne 2500 dossiers d'aide aux victimes traités par an)</p>
Objet de la demande de subvention 2014	Aide et accompagnement des victimes à Aix, Vitrolles et aux Pennes-Mirabeau. Mise en place d'un dispositif d'aides aux victimes afin de leur apporter écoute, aide et orientation suite à la signature du protocole avec le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence
Autres partenaires	Etat, CR PACA, CG13, commune
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	75 000 €
Montant demandé 2014	37 500 €
% subvention / budget	50 %
Montant proposé à la commission	37 500 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	30 000 € pour cette action et 20 000 € pour l'action « Accueil, aide immédiate dans les commissariats d'Aix et de Vitrolles »
Observations	Autre demande : Accueil, aide immédiate dans les commissariats pour 22 500 €
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 37 500 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01.01.2014
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence, Vitrolles, les Remons Grabeau
Contenus et objectifs de l'action	Arousel, sans soutien accompagnement
Public(s) ciblé(s)	victimes d'infractions routières
Nombre de participants / exposants	Justices sur sites et administration
Nombre de spectateurs / visiteurs	Prov. 10000
Durée de l'action	Annuelle reconductible
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : .....€)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services <i>Ambulances véhicules</i>	251	Autres produits	
Matières et fournitures	783	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	4688	Etat (à détailler) <i>Ministère Justice</i>	13000
Entretien	464	<i>AGEF</i>	13200
Assurances	593	Région (s) <i>S.A.A.V.</i>	6000
<b>Autres Services extérieurs</b>		Département (s) <i>S.A.A.V.</i>	5300
Honoraires <i>Services bancaires</i>	3468	Commune (s)	
<i>571</i>		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	37500
Publicité <i>frais Postaux + Télécom</i>	1405	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1341		
<b>Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Salaires bruts	38457	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel <i>Taxes charges</i>	5426	Autres recettes attendues (à détailler)	
<i>15445</i>			
<b>Autres frais généraux</b> <i>Subscts + Administration</i>	1008		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>75000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>75000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 37.500€ représente .....50..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix en Provence  
 Le 29/11/2013

Cachet de l'Association :



**A.P.E.R.S.**  
 ESPACE FREDERIC MISTRAL  
 18, Avenue Laurent Vibert  
 13090 AIX-EN-PROVENCE  
 Tél: 04 42 522 900 - Fax: 04 42 522 909

9/2-2

<b>N° G.U : 2014_00627</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°42</b>
<b>Tiers : 111557</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTION DE PREVENTIONS - ADDAP13</b>		

Président	Danièle PERROT
Siège	Marseille
Objet statutaire	L'association a pour objet la promotion de l'autoproduction comme outil de développement social. Elle vise à transformer en tissu d'initiatives idées en une démarche cohérente avec des méthodes d'action mieux définies et à faciliter leur soutien par les politiques publiques
Principales réalisations 2013	
Objet de la demande de subvention 2014	Face aux constats révélés dans le document de travail sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la ville d'Aix-en-Provence, il s'agit de préfigurer la mise en place d'une équipe de médiation sociale facilitant la tranquillité publique et la régulation des tensions sociales auprès d'une jeune public en situation d'errance sur certains secteurs de la ville ou de décrocheurs scolaires
Autres partenaires	Etat, Conseil Régional, Aix-en-Provence
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	233 467 €
Montant demandé 2014	30 000 €
% subvention / budget	12,85 %
Montant proposé à la commission	30 000 €
Montant de la trésorerie	1 076 521 € au 31/10/13
Subvention 2013 votée	Pas de subvention en 2013 pour cette action, mais 3 autres actions ont été financées pour un montant de 10 085 €
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 30 000 €</b>

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Année 2014
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence
Contenus et objectifs de l'action	Médiation sociale en zone urbaine
Public(s) ciblé(s)	tous public avec une attention sur le public jeune
Nombre de participants / exposants	0
Nombre de spectateurs / visiteurs	0
Durée de l'action	3X 1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

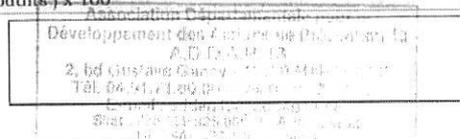
**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	1 400	<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1 400	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>	700	<b>Subventions demandées :</b>	233 467
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien	200	FIPD.....	15 000
Assurances	200	Région (s)	
Documentation générale, Colloques	300	Mission Prévention Sécurité.....	20 000
<b>Autres Services extérieurs</b>	4 137	Valorisation 3 postes emploi d'avenir.....	35 559
Honoraires		Département (s)	
Frais postaux, téléphone	1 334	Commune (s)	
Publicité	300	Ville d'Aix.....	40 000
Déplacements, missions	2 503	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	30 000
<b>Charges de personnel</b>	225 630	Organismes sociaux (à détailler)	
Salaires bruts	100 840	Fonds Européens	
Autres charges de personnel (Charges sociales)	50 277	Emplois Aides (ex CNASEA)	38 954
Valorisation Charges de personnel 3 emplois d'avenir	74 513	Valorisation 3 postes emploi d'avenir.....	38 954
<b>Autres frais généraux</b>	1 600	Autres recettes attendues (à détailler)	
		Bailleurs.....	15 000
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>233 467</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>233 467</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
 La subvention demandée à la CPA de .30.000..€ représente ...13..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille..... Cachet de l'Association :  
 Le .21.../.11.../2013..



<b>N° G.U : 2014_00628</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°43</b>
<b>Tiers : 111557</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTION DE PREVENTIONS - ADDAP13</b>		

Président	Danièle PERROT
Siège	Marseille
Objet statutaire	Le Pôle Médiation et Initiatives Sociales et Solidaires (MISS) de l'ADDAP 13 gère les projets de médiation sociale et de tranquillité publique. Il propose une intervention de médiation urbaine territorialisée professionnelle, encadrée par des personnels éducatifs confirmés et un dispositif emploi avenir.
Principales réalisations 2013	
Objet de la demande de subvention 2014	Mise en place de 2 chantiers éducatifs sur Gardanne pour les jeunes de 16 à 21 ans dans les quartiers prioritaires
Autres partenaires	CG13, Gardanne
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	11 336 €
Montant demandé 2014	3 169 €
% subvention / budget	27,96 %
Montant proposé à la commission	3 100 €
Montant de la trésorerie	1 076 521 € au 31/10/13
Subvention 2013 votée	Pas de subvention en 2013 pour cette action, mais 3 autres actions ont été financées pour un montant de 10 085 €
Observations	
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 3 100 €

2014\_00638

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

**\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Année 2014
Lieu(x) de réalisation	Gardanne
Contenus et objectifs de l'action	2 chantiers éducatifs rémunérés
Public(s) ciblé(s)	Jeunes Gardannais 16/21 ans (quartiers prioritaires Gardanne)
Nombre de participants / exposants	8 jeunes au total + encadrement
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 x 1 semaine de 35 heures
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	150	<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	150	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	11 336
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	6 188	ASE/Addap13.....	4 998
Honoraires	5 888	Commune (s)	
Publicité		Ville de Gardanne.....	3 169
Déplacements, missions	300	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	3 169
<b>Charges de personnel</b>	4 998	Organismes sociaux (à détailler)	
Salaires bruts	3 163	Fonds Européens	
Autres charges de personnel	1 835	Emplois Aides (ex CNASEA)	
<b>Autres frais généraux</b>		Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	11 336	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	11 336

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 3.169....€ représente ...28..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits ) x 100

Fait à Marseille Cachet de l'Association :  
 Le 21/11/2013

**Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13**  
**A.D.D.A.P. 13**  
 2, Bd Gustave Ganay - 13009 MARSEILLE  
 Tel. 04.91.71.80.00 - Fax 04.91.71.29.67  
 E-mail : addap13@addap13.org  
 Airtel : 378589 926 00034 - APE : 9499Z  
 URBSAF 130,140,1789494

9

<b>N° G.U : 2014_00629</b>	<b>Axe N°02</b>	<b>Fiche N°44</b>
<b>Tiers : 111557</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTION DE PREVENTIONS - ADDAP13</b>		

Président	Danièle PERROT
Siège	Marseille
Objet statutaire	Le Pôle Médiation et Initiatives Sociales et Solidaires (MISS) de l'ADDAP 13 gère les projets de médiation sociale et de tranquillité publique. Il propose une intervention de médiation urbaine territorialisée professionnelle, encadrée par des personnels éducatifs confirmés et un dispositif emploi avenir.
Principales réalisations 2013	
Objet de la demande de subvention 2014	Mise en place de 6 chantiers éducatifs sur Aix-en-Provence pour les jeunes de 16 à 21 ans dans les quartiers CUCS soit 24 jeunes plus l'encadrement
Autres partenaires	Etat, CR PACA, CG13, Aix-en-Provence
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	33 933 €
Montant demandé 2014	6 270 €
% subvention / budget	18,48 %
Montant proposé à la commission	6 200 €
Montant de la trésorerie	1 076 521 € au 31/10/13
Subvention 2013 votée	10 085 € pour les actions sur Aix-en-provence, Vitrolles et Les Pennes Mirabeau
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 6 200 €</b>

2014\_00629

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Année 2014
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	6 chantiers éducatifs rémunérés
Public(s) ciblé(s)	Jeunes Aixois 16/21 ans (Quartiers CUCS)
Nombre de participants / exposants	24 jeunes au total + encadrement
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	6 x 1 semaine de 35 heures
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	525	<b>Ressources propres</b>	
Achats	300	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	225	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	33 933
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Dans le cadre du CUCS	6 270
Assurances		Région (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	18 414	Mission Prévention Sécurité	6 400
Honoraires	17 664	Département (s)	
Publicité		ASE/Addap13.....	14 994
Déplacements, missions	750	Commune (s)	
<b>Charges de personnel</b>	14 994	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	
Salaires bruts	9 490	Dans le cadre du CUCS	6 270
Autres charges de personnel	5 504	Organismes sociaux (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>		.....	
		Fonds Européens	
		Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	33 933	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	33 933

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de .6 270....€ représente ...18..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... *Marseille* Cachet de l'Association :  
 Le ...21/11/13...

Association Départementale pour le  
 Développement des Actions de Prévention 13  
 A.D.A.P. 13  
 2, bd Gustave Ganay - 13009 MARSEILLE  
 Tél : 04.91.71.81.00 - Fax 04.91.71.29.67  
 E-mail : adcap13@adcap13.org  
 Siret : 775 558 825 00034 | APE : 9489Z  
 URSSAF 430.140.176494

9

<b>N° G.U : 2014_00630</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°45</b>
<b>Tiers : 111557</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTION DE PREVENTIONS - ADDAP13</b>		

Président	Danièle PERROT
Siège	Marseille
Objet statutaire	Le Pôle Médiation et Initiatives Sociales et Solidaires (MISS) de l'ADDAP 13 gère les projets de médiation sociale et de tranquillité publique. Il propose une intervention de médiation urbaine territorialisée professionnelle, encadrée par des personnels éducatifs confirmés et un dispositif emploi avenir.
Principales réalisations 2013	
Objet de la demande de subvention 2014	Mise en place de 2 chantiers éducatifs sur Vitrolles pour les jeunes de 16 à 21 ans dans les quartiers CUCS soit 8 jeunes plus l'encadrement
Autres partenaires	Etat, CR PACA, CG13
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	11 560 €
Montant demandé 2014	1 535 €
% subvention / budget	13,28 %
Montant proposé à la commission	1 500 €
Montant de la trésorerie	1 076 521 € au 31/10/13
Subvention 2013 votée	10 085 € pour les actions sur Aix-en-provence, Vitrolles et Les Pennes Mirabeau
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 1 500 €</b>

2014\_00630

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Année 2014
Lieu(x) de réalisation	Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	2 chantiers éducatifs rémunérés
Public(s) ciblé(s)	Jeunes Vitrollais 16/21 ans (quartiers CUCS)
Nombre de participants / exposants	8 jeunes au total + encadrement
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 x 1 semaine de 32 heures
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

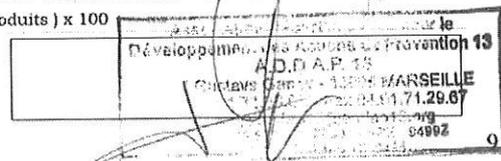
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	300	<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	300	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	11 560
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Dans le cadre du CUCS	1 535
Assurances		Région (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	4 770	Mission Prévention Sécurité	2 000
Honoraires	4 570	Département (s)	
Publicité		ASE/Addap13.....	6 490
Déplacements, missions	200	Commune (s)	
<b>Charges de personnel</b>	6 490	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	
Salaires bruts	4 109	Dans le cadre du CUCS	1 535
Autres charges de personnel	2 381	Organismes sociaux (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>		.....	
		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	11 560	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	11 560

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de ..1.535....€ représente ...13..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ..Marseille.. Cachet de l'Association :  
 Le ..21/11/2013



<b>N° G.U : 2014_00631</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°46</b>
<b>Tiers : 111557</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTION DE PREVENTIONS - ADDAP13</b>		

Président	Danièle PERROT
Siège	Marseille
Objet statutaire	Le Pôle Médiation et Initiatives Sociales et Solidaires (MISS) de l'ADDAP 13 gère les projets de médiation sociale et de tranquillité publique. Il propose une intervention de médiation urbaine territorialisée professionnelle, encadrée par des personnels éducatifs confirmés et un dispositif emploi avenir.
Principales réalisations 2013	
Objet de la demande de subvention 2014	Mise en place de 2 chantiers éducatifs sur Les Pennes Mirabeau pour les jeunes de 16 à 21 ans dans les quartiers prioritaires soit 8 jeunes plus l'encadrement
Autres partenaires	CR PACA, CG13, commune
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	10 538 €
Montant demandé 2014	1 770 €
% subvention / budget	16,80 %
Montant proposé à la commission	1 700 €
Montant de la trésorerie	1 076 521 € au 31/10/13
Subvention 2013 votée	10 085 € pour les actions sur Aix-en-provence, Vitrolles et Les Pennes Mirabeau
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 1 700 €</b>

2014\_00631

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Année 2014
Lieu(x) de réalisation	Pennes Mirabeau
Contenus et objectifs de l'action	2 chantiers éducatifs rémunérés
Public(s) ciblé(s)	Jeunes Pennois (quartiers prioritaires)
Nombre de participants / exposants	8 jeunes au total + encadrement
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 x 1 semaine de 35 heures
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

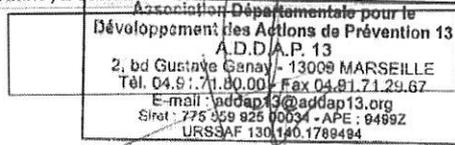
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	200	<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	200	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	10 538
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s) Mission Prévention Sécurité	2 000
Assurances		Département (s) ASE/Addap.13.....	4 998
<b>Autres Services extérieurs</b>	5 340	Commune (s) Ville des Pennes Mirabeau	1 770
Honoraires	5 040	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	1 770
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	300		
<b>Charges de personnel</b>	4 998	Fonds Européens	
Salaires bruts	3 163	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	1 835	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	10 538	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	10 538

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de .1.770....€ représente ...17..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille  
 Le 27/11/13

Cachet de l'Association :



<b>N° G.U : 2014_01034</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°55</b>
<b>Tiers : 113196</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>Association de Développement d'entreprises Locales d'Insertion Économique et Sociale - ADELIES</b>		

Président	Jean-Pierre CARBUCCIA
Siège	Marseille
Objet statutaire	Lutter contre l'exclusion des groupes sociaux en allant vers les personnes où elles se trouvent. Partenariat de proximité afin d'aider les populations en difficultés à reprendre une place dans le changement social, Promouvoir et faciliter la formation globale des hommes et des femmes,
Principales réalisations 2013	Le dispositif « Prévention Orientation Médiation » a été implanté en 2009 dans le quartier sud de la Frescoule/Tuilière . La population visée se définit dans la tranche d'âge de 11 à 25 ans. L'association travaille avec les différents partenaires tels que les bailleurs sociaux, les services municipaux, la Police municipale et la Police nationale.
Objet de la demande de subvention 2014	Coordination sur Vitrolles 3 dispositifs de médiation sociale : Prévention Orientation Médiation Médiation de proximité des collègues Médiation sociale en milieu scolaire
Autres partenaires	Etat, CR PACA,CG13, communes de Vitrolles et Marseille
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	218 251 €
Montant demandé 2014	34 000 €
% subvention / budget	15,58 %
Montant proposé à la commission	34 000 €
Montant de la trésorerie	462 578 € au 28/11/2013
Subvention 2013 votée	27 747 €
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 34 000 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/06/2014
Lieu(x) de réalisation	Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	Prévention Orientation Médiation
Public(s) ciblé(s)	Jeunes de 11/25 ans en déambulation
Nombre de participants / exposants	N/A
Nombre de spectateurs / visiteurs	N/A
Durée de l'action	12 Mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>4 100</b>	<b>Ressources propres</b>	
Achats	1 300	Vente	
Prestations de services	1 500	Autres produits	
Matières et fournitures	1 300	Cessions	
<b>Services extérieurs</b>	<b>4 264</b>	<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	2 864	Etat (à détailler) FIPD	39 000
Entretien		Region (s)	
Assurances	1 400	Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>3 765</b>	Commune (s) Vitrolles	33 896
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	<b>34 000</b>
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	3 765	Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>	<b>183 742</b>	Emplois Aides (ex-CNASEA)	38 855
Salaires bruts	127 507	Autres recettes attendues (à détailler) Bailleurs sociaux	72 500
Autres charges de personnel	56 235		
<b>Autres frais généraux</b>	<b>22 380</b>		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>218 251</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>218 251</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	12 000	Prestations en nature	12 000
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>12 000</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>12 000</b>

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 34 000 € représente 15,58 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille

Cachet de l'Association :

Le 28 / 11 / 2013



<b>N° G.U : 2014_00147</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°03</b>
<b>Tiers : 109798</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>CAFC LA RECAMPADO</b> <b>REPI</b> <b>Relations Pères Incarcérés</b>		

Président	Benoît HUBERT
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations 2013	Maintien ou restauration des relations entre des enfants et leur père incarcéré. Faciliter le retour du détenu dans son environnement familial à la sortie qu'il y ait ou non projet de séparation conjugale.
Objet de la demande de subvention 2014	50% de l'action se situe sur la CPA. Maison d'arrêt de Luynes. Intervention à 3 niveaux: - mise en place de rencontres - groupe de parole pour réfléchir et s'exprimer sur la paternité des pères incarcérés. - Informations collectives sur le centre de peine aménagées et présenter aux détenus les différents services de la RECAMPADO.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, Caf...
Montant budget	27 404 €
Montant demandé 2014	3 200 €
% subvention / budget	12 %
Montant proposé à la commission	3 200 €
Montant de la trésorerie	199 621 € au 15/10/2013
Subvention 2013 votée	16 900 € pour toutes les actions
Observations	Montant total pour toutes les actions 2014 = 27 000 €
<b>Avis du service</b>	<b>Avis favorable pour 3 200 €</b>

Fiche 1 Action Rencontre Enfant-père incarcéré sur Luynes (50% du service)

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2014
Lieu(x) de réalisation	Maison d'arrêt de Luynes
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de service joint
Public(s) ciblé(s)	Enfant de parent détenu en conflit familial.
Nombre de participants / exposants	25 familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	75	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	273	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler) ..... DSPIP.....	7500
Entretien	47	Région (s) .....	8250
Assurances	10	Département (s) .....	
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s) .....	
Honoraires	571	<b>Communauté du Pays d'Aix</b> .....	3200
Publicité	52	Organismes sociaux (à détailler) ..... CAF .....	7300
Déplacements, missions	508	..... REAAP.....	1000
<b>Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Salaires bruts	17352	Emplois Aides (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	7190	Autres recettes attendues (à détailler) ..... Cotisations .....	6
Autres frais généraux	1346	..... Produits financiers.....	148
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>27404</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>27404</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 3200 € représente ..... 17 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
Le 25/10/13

Cachet de l'Association :

**C.A.F.C. La Recampado**  
6 allée Estienne d'Orves  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 20 47 09

<b>N° G.U : 2014_00148</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°08</b>
<b>Tiers : 109798</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>CAFC LA RECAMPADO</b> <b>Action Ecoute Famille</b> <b>CUCS</b> <b>(Aix en Provence)</b>		

Président	Benoît HUBERT
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations 2013	Permanences d'accueil et d'écoute ouverte à toute suite éventuelle à donner dans le cadre de Famille en Crise ou orientation vers une institution. Elles s'adressent aux familles en difficulté dans les réaménagements des liens intra familiaux, aux parents ayants des difficultés avec les adolescents, aux adolescents en crise, aux grands parents en difficultés.
Objet de la demande de subvention 2014	40% de l'action se trouve à Aix (CUCS) et Vitrolles. Ecoute et accueil des familles en difficultés.
Autres partenaires	Caf...
Montant budget	6 863 €
Montant demandé 2014	3 000 €
% subvention / budget	43,72 %
Montant proposé à la commission	3 000 €
Montant de la trésorerie	199 621 € au 15/10/2013
Subvention 2013 votée	16 900 € pour toutes les actions
Observations	Montant total pour toutes les actions 2014 = 27 000 €
<b>Avis du service</b>	<b>Avis favorable pour 3 000 €</b>

# Fiche 2 Action écoute familles sur Aix.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014 (20% du service) Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2014
Lieu(x) de réalisation	Siège de l'association
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de service joint
Public(s) ciblé(s)	Familles de difficultés conjugales ou éducatives
Nombre de participants / exposants	70 familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	—
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ...25...10...€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	.	Ressources propres	
Achats	25	Vente	
Prestations de services		Autres produits Participation des usagers	83
Matières et fournitures	40	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien	47	Région (s)	
Assurances	73	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	179	Communauté du Pays d'Aix	3000
Publicité	72	Organismes sociaux (à détailler) CAF	3733
Déplacements, missions	591		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	3905	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	1601	Autres recettes attendues (à détailler)	46
Autres frais généraux	430	participation financière Cotisation	1
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>6863</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>6863</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

### Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ...3000...€ représente .....43,7...% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
Le 25/10/13

Cachet de l'Association :

**C.A.F.C. La Recampade**  
6 allée Estienne d'Orves  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 20 47 09

<b>N° G.U : 2014_00149</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°10</b>
<b>Tiers : 109798</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>CAFC LA RECAMPADO</b> <b>Action Ecoute Famille</b> <b>CUCS</b> <b>(Gardanne)</b>		

Président	Benoît HUBERT
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations 2013	Permanences d'accueil et d'écoute ouverte à toute suite éventuelle à donner dans le cadre de Famille en Crise ou orientation vers une institution. Elles s'adressent aux familles en difficulté dans les réaménagements des liens intra familiaux, aux parents ayants des difficultés avec les adolescents, aux adolescents en crise, aux grands parents en difficultés.
Objet de la demande de subvention 2014	40% de l'action se trouve à Aix (CUCS) et Vitrolles. Ecoute et accueil des familles en difficultés.
Autres partenaires	Etat, Région, Commune, Caf...
Montant budget	6 863 €
Montant demandé 2014	2 000 €
% subvention / budget	29 %
Montant proposé à la commission	2 000 €
Montant de la trésorerie	199 621 € au 15/10/2013
Subvention 2013 votée	Gardanne n'était pas sur le territoire CPA et 16 900 € pour toutes les actions
Observations	Montant total pour toutes les actions 2014 = 27 000 €
<b>Avis du service</b>	<b>Avis favorable pour 2 000 €</b>

# Fiche 3 Action Ecoute Familles au Gardanne

## DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014 (20 % du service) Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2014
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de service joint
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

### BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	25	Vente	
Prestations de services		Autres produits	83
Matières et fournitures	40	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien	47	Région (s)	
Assurances	23	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	Gardanne 3200
Honoraires	199	Communauté du Pays d'Aix	2000
Publicité	22	Organismes sociaux (à détailler)	CAF 1533
Déplacements, missions	591		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	3905	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	1601	Autres recettes attendues (à détailler)	46
Autres frais généraux	430	Produit d'impôts Cotisation	1
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>6863</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>6863</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

#### Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ... 2000 € représente ... 29 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
Le 25/10/13

Cachet de l'Association :

**C.A.F.C. La Recampado**  
6 allée Estienne d'Orves  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 20 47 00

<b>N° G.U : 2014_00150</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°05</b>
<b>Tiers : 109798</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>CAFC LA RECAMPADO</b> <b>Action Ecoute Famille</b> <b>CUCS</b> <b>(Vitrolles)</b>		

Président	Benoît HUBERT
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations 2013	Permanences d'accueil et d'écoute ouverte à toute suite éventuelle à donner dans le cadre de Famille en Crise ou orientation vers une institution. Elles s'adressent aux familles en difficulté dans les réaménagements des liens intra familiaux, aux parents ayants des difficultés avec les adolescents, aux adolescents en crise, aux grands parents en difficultés.
Objet de la demande de subvention 2014	40% de l'action se trouve à Aix (CUCS) et Vitrolles. Ecoute et accueil des familles en difficultés.
Autres partenaires	Etat, Caf...
Montant budget	6 863 €
Montant demandé 2014	1 500 €
% subvention / budget	22 %
Montant proposé à la commission	1 500 €
Montant de la trésorerie	199 621 € au 15/10/2013
Subvention 2013 votée	16 900 € pour toutes les actions
Observations	Montant total pour toutes les actions 2014 = 27 000 €
<b>Avis du service</b>	<b>Avis favorable pour 1 500 €</b>

# Fiche 4 Action Ecoute Famille sur Vitrolles

## DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

(20% du service)

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2014
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de service joint
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

### BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	25	Vente	
Prestations de services		Autres produits PU	83
Matières et fournitures	40	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	47	Etat (à détailler) FIPD	1300
Entretien	23	Région (s)	
Assurances		Département (s)	1300
Autres Services extérieurs	179	Commune (s) Vitrolles	-
Honoraires	22	Communauté du Pays d'Aix	1500
Publicité	591	Organismes sociaux (à détailler) CAF	2633
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	3905	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	1601	Produit Annuaire	46
Autres frais généraux	430	Cotisation	1
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>6863</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>6863</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

#### Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 1500€ représente .....22% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
Le 25/10/13

Cachet de l'Association :

**C.A.F.C. La Recampan.**  
6 allée Estienne d'Orves  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 20 47 00

<b>N° G.U : 2014_00151</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°04</b>
<b>Tiers : 109798</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>CAFC LA RECAMPADO ESPACE RENCONTRE</b>		

Président	Benoît HUBERT
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations 2013	Lieu d'accès au droit. Lieu tiers et autonome qui s'adresse à toute situation ou l'exercice d'un droit de visite ou les relations parent-enfant sont interrompues, difficiles ou conflictuelles.
Objet de la demande de subvention 2014	75% de l'action se situe à Aix en Provence. L'accueil concerne tout le territoire de la CPA .
Autres partenaires	Etat, Caf...
Montant budget	89 168 €
Montant demandé 2014	9 000 €
% subvention / budget	10 %
Montant proposé à la commission	9 000 €
Montant de la trésorerie	199 621 € au 15/10/2013
Subvention 2013 votée	16 900 € pour toutes les actions
Observations	Montant total pour toutes les actions 2014 = 27 000 €
<b>Avis du service</b>	<b>Avis favorable pour 9 000 €</b>

# Fiche 5 Action Espace de Rencontre sur Aix

## DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

(70% du service)

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Tout l'année 2014
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de service joint
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1315	Vente PU	925
Prestations de services		Autres produits Financiers	923
Matières et fournitures	573	Cotisations	20
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler) DDCS Justice FIPD	34300
Entretien	204	Région (s)	16500
Assurances	318	Département (s)	7000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	1587	Communauté du Pays d'Aix Prévention	9000
Publicité	367	Organismes sociaux (à détailler) CAF	15800
Déplacements, missions	1404		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	55213	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	27942	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	5245	Dérogation droit des femmes	4900
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>89168</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>89168</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

### Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 9000 € représente 10 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
Le 25/10/13

Cachet de l'Association :

**C.A.F.C. La Recampale**  
6 allée Estienne d'Orves  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 20 47 09

<b>N° G.U : 2014_00152</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°07</b>
<b>Tiers : 109798</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>CAFC LA RECAMPADO</b> <b>Médiation familiales</b> (Gardanne)		

Président	Benoît HUBERT
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations 2013	Permanence à la maison de la citoyenneté de Gardanne
Objet de la demande de subvention 2014	Servir et accompagner les personnes lors des ruptures et des séparations familiales afin qu'elles parviennent elles mêmes à élaborer leurs nouvelles modalités de vie.
Autres partenaires	Etat, Région, Commune, Caf...
Montant budget	19 683 €
Montant demandé 2014	2 000 €
% subvention / budget	10 %
Montant proposé à la commission	2 000 €
Montant de la trésorerie	199 621 € au 15/10/2013
Subvention 2013 votée	Gardanne n'était pas sur le territoire CPA et 16 900 € pour toutes les actions
Observations	Montant total pour toutes les actions 2014 = 27 000 €
<b>Avis du service</b>	<b>Avis favorable pour 2 000 €</b>

# Fiche 6 Action Médiation Familiale sur Gardanne

## DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014 (10% du Service) Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2014
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de service joint
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	45 familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €) Barème CNAF
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	214	Vente	1900
Prestations de services		Autres produits	9678
Matières et fournitures	136	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	1550
Entretien	48	Région (s)	1499
Assurances	61	Département (s)	/
Autres Services extérieurs		Commune (s)	800
Honoraires	515	Communauté du Pays d'Aix	2000
Publicité	92	Organismes sociaux (à détailler)	1876
Déplacements, missions	1988		380
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	10753	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	4354	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	1522		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>19683</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>19683</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

### Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 2000 € représente 10 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
Le 25/10/13

Cachet de l'Association :

**C.A.F.C. La Recampado**  
6 allée Estienne d'Orves  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 20 47 09

<b>N° G.U : 2014_00154</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°09</b>
<b>Tiers : 109798</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>CAFC LA RECAMPADO</b> <b>Médiation familiales</b> (Vitrolles)		

Président	Benoît HUBERT
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations 2013	Permanence à la maison du droit de Vitrolles. (1 permanence par semaine de 3 heures).
Objet de la demande de subvention 2014	Servir et accompagner les personnes lors des ruptures et des séparations familiales afin qu'elles parviennent elles-mêmes à élaborer leurs nouvelles modalités de vie.
Autres partenaires	Etat, Région, Commune, Caf...
Montant budget	19 683 €
Montant demandé 2014	1 500 €
% subvention / budget	7,6 %
Montant proposé à la commission	1 500 €
Montant de la trésorerie	199 621 € au 15/10/2013
Subvention 2013 votée	16 900 € pour toutes les actions
Observations	Montant total pour toutes les actions 2014 = 27 000 €
<b>Avis du service</b>	<b>Avis favorable pour 1 500 €</b>

# Fiche 7 Action Médiation Familiale sur Vitrolles

## DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

(10% du Service)

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2014
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de service joint
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	45 familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €) Barème CNAF
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	214	Vente	PV 1900
Prestations de services		Autres produits	9678
Matières et fournitures	136	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	DDCS Justice 1550
Entretien	48	Région (s)	Provence 1759
Assurances	61	Département (s)	520
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	515	Communauté du Pays d'Aix	Prévention 1500
Publicité	92	Organismes sociaux (à détailler)	CAF 1876 FSA 380
Déplacements, missions	1988	Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	10753	Autres recettes attendues (à détailler)	FIPD 520
Autres charges de personnel	4354		
Autres frais généraux	1572		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>19683</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>19683</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

### Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 1500 € représente 7,6% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
Le 25/10/13

Cachet de l'Association :



**C.A.F.C. La Recampado**  
6 allée Estienne d'Orves  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 20 47 09

<b>N° G.U : 2014_00155</b>	<b>Axe N° 02</b>	<b>Fiche N°06</b>
<b>Tiers : 109798</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>CAFC LA RECAMPADO</b> <b>Médiation familiales</b> <b>(Bouc Bel Air)</b>		

Président	Benoît HUBERT
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations 2013	Permanence à la maison de la citoyenneté de Bouc Bel Air. (2 permanences par mois de 3 heures)
Objet de la demande de subvention 2014	Servir et accompagner les personnes lors des ruptures et des séparations familiales afin qu'elles parviennent elles mêmes à élaborer leurs nouvelles modalités de vie.
Autres partenaires	Etat, Caf...
Montant budget	19 683 €
Montant demandé 2014	4 800 €
% subvention / budget	24 %
Montant proposé à la commission	4 800 €
Montant de la trésorerie	199 621 € au 15/10/2013
Subvention 2013 votée	16 900 € pour toutes les actions
Observations	Montant total pour toutes les actions 2014 = 27 000 €
<b>Avis du service</b>	<b>Avis favorable pour 4 800 €</b>

Fiche 8 Action Médiation Familiale sur Bouc Bel Air

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014 (10% du service)  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2014
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de service joint
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	45 familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... e) Banque CNAF
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... e)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	214	Vente PV	1900
Prestations de services		Autres produits	9698
Matières et fournitures	136	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler) D.D.S. Justice	1550
Entretien	48	Région (s)	
Assurances	61	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	515	Communauté du Pays d'Aix Provençon	4800
Publicité	92	Organismes sociaux (à détailler) CAF	1755
Déplacements, missions	1988	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	10753	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	4354		
Autres frais généraux	1522		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>19683</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>19683</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 4800 € représente 24 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence le 15/10/13. Cachet de l'Association :

**C.A.F.C. La Recampa**  
6 allée Estienne d'Orves  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél: 04 42 20 47 05

<b>N° G.U : 2014_00864</b>	<b>Axe N° 03</b>	<b>Fiche N°34</b>
<b>Tiers : 113196</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>IMAJE SANTE</b> <b>Information Marseille Accueil jeunes Ecoute SANTE</b>		

Président	Hélène PILON
Siège	Marseille
Objet statutaire	<b>Information santé et écoute d'un public jeune, prévention des conduites à risque.</b>
Principales réalisations 2013	<p>Le but de l'action 2013 a été d'effectuer un travail préparatoire en vue de l'ouverture de l'Espace santé jeunes de Plan de Campagne dès 2013.</p> <p>Les objectifs opérationnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretenir et faire vivre le réseau de partenaires mis en place lors de l'étude de préfiguration, mettre en place les actions ne nécessitant pas un lieu d'accueil spécifique (interventions collectives au sein des collèges et mission locale). (315 heures sur un temps de psychologue sociale)</li> <li>- Il pourra notamment être mis en place avec le soutien du service éducation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, des actions éducatives auprès des collèges des quatre communes.</li> <li>- définir la composition de l'équipe pluridisciplinaire : recrutement interne et externe, mise à disposition</li> <li>- mobiliser les financements complémentaires aux financements locaux : rédiger tous les appels à projet pour les financements 2013, rencontrer les élus afin de démarrer l'ESJ en début d'année 2013,</li> <li>- visiter les locaux et organiser l'aménagement jusqu'à l'inauguration et gestion de tous les aspects administratifs (315 heures sur un temps de coordinatrice)</li> <li>- 421 jeunes touchés.</li> </ul>
Objet de la demande de subvention 2014	Faciliter l'accès aux soins, prévenir les conduites à risques et accompagner les demandes de santé des 12-25 ans Proposer un accueil, une écoute et un accompagnement médico-psycho-social adapté pour 12-25 ans et leur famille
Autres partenaires	Etat, CG 13, communes, organismes sociaux
Montant budget 2014	160 743 €
Montant demandé 2014	55 000 €
% subvention / budget	34,22 %
Montant proposé à la commission	55 000 €
Montant de la trésorerie	122 588 € au 30/09/2013
Subvention 2013 votée	40 000 €
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 55 000 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/01/2014
Lieu(x) de réalisation	Peires Arabeau, Gabres, Bouc, Brimare, Plan de Campagne
Contenus et objectifs de l'action	Espace Santé Peires Intercommunale Plan Campagne
Public(s) ciblé(s)	Jeunes 12 à 25 ans, familles, professionnels
Nombre de participants / exposants	0
Nombre de spectateurs / visiteurs	0
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas oublier les contributions d'usagers

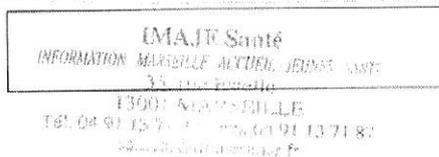
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	9639	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	9828	Etat (à détailler)	DDCS + M.D.T.A.F.R.P. 17000
Entretien	6276	Région (s)	
Assurances + Documentation + Divers	2599	Département (s)	A.D.E. + G.C.H.U.I. Edu. 53200
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s)	Peires 15000 S.D.V. (Gabres, Bouc, Brimare) 10000
Honoraires + Impôts et taxes	8520	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	55000
Publicité + Frais postaux et téléphone	4253	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions + S.M. Bouc + Divers	6938	CPAM	5000
<b>Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Salaires bruts + charges sociales	108799	Emplois-Aides (ex-CNASEA)	C.A.I.C.H. 543
Autres charges de personnel	2875	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>	2925	Fonctionnaires	3500
		.....	1500
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>160743</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>160743</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	10000
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	10000	Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>10000</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>10000</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 55000 € représente .....34..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Peires ..... Cachet de l'Association :  
 Le 12/11/2013



*M.D.*  
 M. Hélène PICON

<b>N° G.U : 2014_00689</b>	<b>Axe N° 04</b>	<b>Fiche N°40</b>
<b>Tiers : 102898</b>	<b>Commission du 11 septembre 2014</b>	<b>Bureau du 25 septembre 2014</b>
<b>AIDE A LA REPRISE DES ETUDES ET A LA FORMATION PERSONNELLE – AREFP</b>		

Président	Sandrine MORAZZANI
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	Permettre aux jeunes en situation d'échec scolaire et aux adultes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle de reprendre un processus personnalisé de formation (rattrapage scolaire, remise à niveau, préparation d'examens et concours etc...) en vue d'une qualification professionnelle
Principales réalisations 2013	Mise en place d'un ETAPS (Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs) pour des stagiaires de la formation professionnelle pris en charge à temps complet pendant une durée de 3 à 10 mois : 42 stagiaires Formation à la maîtrise des savoirs de base destinés aux fonctionnaires territoriaux Aide à la reprise d'études et à l'insertion professionnelle Accompagnement éducatif au Château de l'Horloge pour les enfants des écoles du Jas de Bouffan (primaires : 14 – collège : 13 – Lycée : 5) Accueil des adolescents et de leur famille en situation temporaire ou d'absentéisme lourd
Objet de la demande de subvention 2014	Accueil des adolescents (14 pour l'année 2013/2014) et de leurs familles en situation d'exclusion temporaire Prévention des dérives délinquantes Protection des établissements publics d'une fréquentation de ses abords par des jeunes exclus Travail sur la faute et la sanction afin que le jeune intègre les conséquences de son acte Travail sur la motivation et la confiance de ces jeunes Engagement d'un partenariat avec tous les acteurs de ces dérives
Autres partenaires	Etat, CR13, CG13, commune, établissements scolaires
<b><u>DONNEES FINANCIERES</u></b>	
Montant budget 2014	24 000 €
Montant demandé 2014	10 000 €
% subvention / budget	41,67 %
Montant proposé à la commission	10 000 €
Montant de la trésorerie	Non communiquée
Subvention 2013 votée	Pas de subvention en 2013
Observations	
<b>Avis du service :</b>	<b>Avis favorable pour 10 000 €</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	13-01-2014
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence
Contenus et objectifs de l'action	Accueil d'élèves exclus temporairement
Public(s) ciblé(s)	Adolescents de 11 à 17 ans
Nombre de participants / exposants	40
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	480 heures
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	1650	<b>Ressources propres</b>	100
Achats	300	Vente	
Prestations de services	1200	Autres produits	
Matières et fournitures	150	Cotisations	100
<b>Services extérieurs</b>	1600	<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	1200	Etat (à détailler) ..... F.I.P.D. ....	4000
Entretien	150	Région (s) .....	2000
Assurances	250	Département (s) .....	2000
<b>Autres Services extérieurs</b>	3800	Commune (s) .....	4000
Honoraires (intervenant, psychologue)	2700	<b>Communauté du Pays d'Aix</b> .....	10000
Publicité	300	Organismes sociaux (à détailler) .....	
Déplacements, missions	800	Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>	16550	Emplois Aidés (ex CNASEA)	1900
Salaires bruts	12480	Autres recettes attendues (à détailler) .....	
Autres charges de personnel	4070		
<b>Autres frais généraux</b>	400		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>24000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>24000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 10.000.€ représente 41,67..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix..... Cachet de l'Association :  
 Le 28/11/2013



# CONVENTIONS

**DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation**  
Direction de l'Insertion et l'Emploi  
**Mission de la Prévention de la Délinquance**

---

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2014**

---

**Entre**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Membre du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à la Politique de la Ville, de la cohésion sociale, d'insertion, de prévention de la délinquance et des relations avec les communes et bassins de vie.

désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

**Et**

***L'Association Départementale pour le Développement des Actions de prévention 13 (ADAP13).***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 2 Bd Ganay, Immeuble Flamant – 13009 Marseille N° siret: 775 559 925 000 34 code APE 913 E, représentée par son Président, Madame Danièle PERROT désignée sous le terme « **ADAP13** »

D'autre part.

## **Préambule**

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### **Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de «points d'information et d'accueil des victimes» en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

### **Dans le domaine de la médiation**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

### **Dans le domaine de la prévention des conduites à risques**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

### **Dans le domaine de l'information et de la communication**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

### **La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :**

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **ADAP13** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

*« Conduire toutes actions éducatives et sociales visant à prévenir la marginalisation, l'exclusion sociale et la délinquance ; elles sont conduites dans le cadre réglementaires du code d'action social et des familles : articles L 221 et 121 pour ce qui concerne la prévention spécialisée ; ces actions se déclinent dans le département des Bouches du Rhône à travers les pratiques suivantes : présence sociale sur les territoires d'intervention, accompagnement éducatif individuel, animations collectives et stratégies visant à renforcer le pouvoir d'agir des habitants, insertion par le logement et par l'activité économique, notamment dans le cadre de chantier d'insertion, médiation sociale, initiatives, innovation, recherches : apporter son soutien aux associations intervenant dans le domaine défini au premier paragraphe, notamment dans les domaines administratif et comptable ainsi que dans l'animation et la mise en œuvre de projets : apporter ponctuellement son concours, dans le respect des procédures applicables, aux collectivités publiques intervenant dans le domaine défini au premier paragraphe. »*

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA, pour assurer également une dynamique de Territoire sur la commune d'Aix-en-Provence par la Médiation sociale et l'éducation à la civilité et après discussion avec elle, **ADAP13** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Mettre en place une équipe de médiation sociale facilitant la tranquillité publique et la régulation des tensions sociales auprès d'un jeune public en situation d'errance sur certains secteurs de la ville ou de décrocheurs scolaires.
- Mettre en place des chantiers éducatifs pour les jeunes sur les communes de Gardanne, Vitrolles, Aix-en-Provence et Les Pennes Mirabeau.

A cette fin, **ADAP13** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2014**.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2014. Elle détermine l'ensemble des relations entre **ADAP13** et la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée des actions visées à l'article 1.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **3.1. Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de **ADAP13** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

**ADAP13** s'engage en outre:

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. **ADAP13** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### **3.2. Budget prévisionnel de l'opération**

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

**ADAP13** s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

**ADAP13** s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

- La participation globale financière de la Communauté s'élève à 42 500 €

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Les subventions dont le montant est au plus égal à 5 000€, feront l'objet d'un seul versement.

Pour les subventions dont le montant est supérieur à 5 000€, un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à **ADAP13** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **ADAP13**.

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

**ADAP13** s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **4.2. Compte de résultats – bilan**

**ADAP13** s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **ADAP13** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

### **4.3. Contrôle**

**ADAP13** s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugé utile.

### **4.4. Suivi**

**ADAP13** s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l' **ADAP13** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

#### **ARTICLE 5 – RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

#### **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le  
En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, par  
arrêté n°2014\_081 du 29 avril 2014

**Membre du Bureau en charge de la Politique  
de la Ville, de la cohésion sociale,  
d'insertion, de prévention de la délinquance  
et des relations avec les communes et  
bassins de vie**

Sophie JOISSAINS

*En application de la délibération 2014\_B  
du Bureau Communautaire du 25 septembre 2014*

Pour ADAP13

**Le Président**

Danièle PERROT

**DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation**

Direction de l'Insertion et l'Emploi

Mission de la Prévention de la Délinquance

---

CONVENTION D'OBJECTIFS 2014

---

Entre

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Membre du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à la Politique de la Ville, de la cohésion sociale, d'insertion, de prévention de la délinquance et des relations avec les communes et bassins de vie.

désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

**Et**

***L'Association dénommée « CDAD 13, Conseil Départemental de l'accès au droit des Bouches du Rhône »***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 6, rue Joseph Autran, Tribunal de Grande Instance de Marseille, 13006 MARSEILLE.

N° siret: 181 307 265 000 15 code APE 8423 Z., représentée par son Président, Monsieur PION François.

désignée sous le terme « **CDAD 13** »,

D'autre part.

## **Préambule**

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

### Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

### Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

### Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

### **La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :**

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- ❑ Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- ❑ Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- ❑ Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **l'association CDAD 13** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

*« L'association a pour objet : l'intervention en contexte de crise ou de transition.*

- *Elle s'adresse aux personnes confrontées à une crise, un conflit, une rupture de la communication ou du dialogue. Elle met à leur disposition les moyens appropriés pour qu'elles élaborent une démarche de changement et/ou d'adaptation.*

*Dans ce contexte, elle met en œuvre :*

- *des formes alternatives de gestion des conflits :*

*. médiation*

*. conciliation*

*. négociation*

- *des pratiques susceptibles de prévenir la dégradation des situations de crise :*

*. accompagnement dans les transitions naturelles de la vie*

*. informations relatives à tous les domaines de la vie sociale*

*. sensibilisation et éducation en matière de communication et de développement des personnes*

- *Elle s'adresse aussi aux professionnels ou militants concernés par la crise et ses enjeux.*

*Dans ce cadre, elle participe à la diffusion des courants de pensée et techniques propres à ces interventions :*

*. formation dans les domaines concernés*

*. recherche, documentation, publications*

*. participation à des réseaux de praticiens »*

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, **CDAD 13** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Action: Permanences Juridiques, Accès au droit destinés aux populations les plus fragiles en organisant des consultations d'Avocats, de Notaires et d'Huissiers, mais aussi en droit de l'enfant et dans le cadre de la prévention des expulsions locatives à Aix en Provence, Vitrolles, Bouc Bel Air, Simiane Collongue, Les Pennes Mirabeau.

A cette fin, **CDAD 13** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs

pour l'année **2014**.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Elle détermine l'ensemble des relations entre **CDAD 13** et la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée des actions visées à l'article 1.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **3.1. Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de **CDAD 13** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

**CDAD 13** s'engage en outre:

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. **CDAD 13** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### **3.2. Budget prévisionnel de l'opération**

L'annexe à la présente convention précise:

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;

– les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

**CDAD 13** s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

**CDAD 13** s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

La participation globale financière de la Communauté s'élève à 29 290 € (**délibération N° 2014\_B du 25 septembre 2014**)

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Les subventions dont le montant est au plus égal à 5 000€, feront l'objet d'un seul versement.

Pour les subventions dont le montant est supérieur à 5 000€, un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé au **CDAD13** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **CDAD 13**.

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

**CDAD 13** s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **4.2. Compte de résultats – bilan**

**CDAD 13** s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **CDAD 13** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

### **4.3. Contrôle**

**CDAD 13** s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugé utile.

### **4.4. Suivi**

**CDAD 13** s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par **CDAD 13** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la

Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

#### **ARTICLE 5 – RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie. Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

#### **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, par  
arrêté n°2014\_081 du 29 avril 2014

Pour CDAD 13

**Membre du Bureau en charge de la Politique  
de la Ville, de la cohésion sociale,  
d'insertion, de prévention de la délinquance  
et des relations avec les communes et  
bassins de vie**

**Le Président**

Sophie JOISSAINS

François PION

*En application de la délibération 2014\_B  
du Bureau Communautaire du 25 septembre 2014*

**DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation**  
Direction de l'Insertion et l'Emploi  
**Mission de la Prévention de la Délinquance**

---

CONVENTION D'OBJECTIFS 2014

---

Entre

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Membre du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à la Politique de la Ville, de la cohésion sociale, d'insertion, de prévention de la délinquance et des relations avec les communes et bassins de vie.

désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

**Et**

***L'Association dénommée « IMAJE SANTE JEUNESSE » (Information Accueil Jeunes Ecoute Santé).***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 35 rue Estelle – 13001 Marseille N° siret: 434 002 341 00031 code APE 913 E, représentée par son Président, Madame PICON Hélène

désignée sous le terme « **IMAJE SANTE JEUNESSE** »

D'autre part.

## **Préambule**

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

### Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

### Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

### Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

### **La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :**

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, **IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

*« Accueil, écoute, accompagnement et orientation des jeunes de 12 à 25 ans et des familles d'adolescents dans le domaine de la santé par une équipe pluridisciplinaire de professionnels : médecins, psychologues, travailleur social. »*

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, **IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Ouverture d'un Espace Santé Jeunes Intercommunal à Plan de Campagne: le projet est d'ouvrir un espace santé jeunes intercommunal (les Pennes Mirabeau, Cabriès, Bouc Bel Air et Simiane), à savoir un lieu d'accueil et d'écoute d'accompagnement et d'orientation par une équipe pluridisciplinaire des jeunes de 12 à 25 ans, des parents d'adolescents, et des professionnels de cette tranche d'âge pour les questions de santé.
- Prévenir les conduites à risque et faciliter l'accès aux soins.

A cette fin, **IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2014**.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2014. Elle détermine l'ensemble des relations entre **IMAJE SANTE JEUNESSE** et la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée des actions visées à l'article 1.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **3.1. Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de **IMAJE SANTE JEUNESSE** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

**IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage en outre:

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. **IMAJE SANTE JEUNESSE** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### **3.2. Budget prévisionnel de l'opération**

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

**IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

**IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

- La participation globale financière de la Communauté s'élève à 55.000 €

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Les subventions dont le montant est au plus égal à 5 000€, feront l'objet d'un seul versement.

Pour les subventions dont le montant est supérieur à 5 000€, un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à **IMAJE SANTE JEUNESSE** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **IMAJE SANTE JEUNESSE**.

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

**IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

#### **4.2. Compte de résultats – bilan**

**IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **IMAJE SANTE JEUNESSE** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

#### **4.3. Contrôle**

**IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugé utile.

#### **4.4. Suivi**

**IMAJE SANTE JEUNESSE** s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l' **IMAJE SANTE JEUNESSE** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

#### **ARTICLE 5 –RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

## **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, par  
arrêté n°2014\_081 du 29 avril 2014

Pour IMAJE SANTE JEUNESSE

**Membre du Bureau en charge de la Politique  
de la Ville, de la cohésion sociale,  
d'insertion, de prévention de la délinquance  
et des relations avec les communes et  
bassins de vie**

**Le Président**

Sophie JOISSAINS

Hélène PICON

*En application de la délibération 2014\_B  
du Bureau Communautaire du 25 septembre 2014*

**DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation**  
Direction de l'Insertion et l'Emploi  
Mission de la Prévention de la Délinquance

---

CONVENTION D'OBJECTIFS 2014

---

Entre

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Membre du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à la Politique de la Ville, de la cohésion sociale, d'insertion, de prévention de la délinquance et des relations avec les communes et bassins de vie.

**désignée sous le terme « La Communauté »,**

D'une part,

**Et**

***L'Association dénommée « ADELIES (Association de Développement d'Entreprises Locales d'Insertion Economique et Sociales »***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 7 impasse Sylvestre BP 79 – 13382 Marseille Cedex 13 N° siret : 40339470300025 code APE 8899 B., représentée par son Président, Monsieur CARBUCCIA Jean-Pierre désignée sous le terme « **ADELIES** »,

D'autre part.

## **Préambule**

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

### Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

### Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

### Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

### **La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :**

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **l'association ADELIES** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

Lutter contre l'exclusion des groupes sociaux en facilitant la formation des hommes et des femmes, leur épanouissement et leur prise de responsabilité dans la vie civile comme dans la vie professionnelle.

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, **ADELIES** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

La tâche de l'association sera donc d'assurer une présence de professionnels (2) relevant de l'éducation spécialisée dans les quartiers concernés (**Quartier Sud de Vitrolles**), dans l'objectif de faire baisser les tensions entre des publics jeunes en rupture scolaire et/ou familiale, qui peut être à l'origine de conflits entre eux et/ou les habitants.

### Les éducateurs seront chargés

- De repérer et d'analyser les dynamiques de tension dans le cadre des regroupements de jeunes en allant à leurs rencontres.
- Mettre en place des contacts avec ces derniers dans l'objectif d'effectuer de l'accompagnement et de l'orientation vers les structures de droit commun.
- Animer une permanence dans l'objectif d'accueillir les jeunes rencontrés dans les tournées de rue, et ce dans un cadre plus formalisé, cela comme un passage transitoire vers d'autres structures classiques de droit commun (Mission Locale..), selon la difficulté et le besoin de ces jeunes.
- De prévenir les incivilités et de participer au maintien de la tranquillité publique par le biais d'une présence régulière sur le terrain,
- De rappeler les règles de vie en société
- De réduire les tensions en dialoguant avec les jeunes et les habitants au pied des immeubles et dans les lieux de rassemblement
- De repérer les dysfonctionnements et les besoins émergents, et de participer à la recherche de réponses adaptées
- Le cas échéant, de déclencher les interventions appropriées (force publique, services de santé et sociaux, associations compétentes, pompiers)

### L'équipe :

Opérationnelle : 1 éducateur spécialisé et 1 moniteur éducateur avec des compétences et une expérience que réclame la prévention et la médiation sociale de proximité.

### Durant la semaine, le binôme d'éducateurs

- Assurent une présence sur les zones de tension, occupé par des publics jeunes en situations de rupture, dans le cadre d'un planning attentif à la présence des publics concernés
- Effectuent des rondes dans des lieux propices aux rassemblements des jeunes en concertations avec les habitants
- Rencontrent les organismes présents sur quartier : Mission locale, services et centre sociaux, associations sportives, services communaux, les commerçants, police
- Assurent une permanence régulière sur des créneaux horaires adaptés aux publics concernés, afin de les accompagner dans une démarche de socialisation.

A cette fin, **ADELIES** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2014**.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2014. Elle détermine l'ensemble des relations entre **ADELIES** et la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée des actions visées à l'article 1.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **3.1. Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité d' **ADELIES** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

**ADELIES** s'engage en outre:

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. **ADELIES** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### **3.2. Budget prévisionnel de l'opération**

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

**ADELIES** s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

**ADELIES** s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

- La participation globale financière de la Communauté s'élève à **34 000 €**

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Les subventions dont le montant est au plus égal à 5 000€, feront l'objet d'un seul versement.

Pour les subventions dont le montant est supérieur à 5 000€, un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à **ADELIES** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **ADELIES**.

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

**ADELIES** s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **4.2. Compte de résultats – bilan**

**ADELIES** s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **ADELIES** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

### **4.3. Contrôle**

**ADELIES** s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugé utile.

### **4.4. Suivi**

**ADELIES** s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par **ADELIES** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

#### **ARTICLE 5 – RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

#### **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, par  
arrêté n°2014\_081 du 29 avril 2014

**Membre du Bureau en charge de la Politique  
de la Ville, de la cohésion sociale,  
d'insertion, de prévention de la délinquance  
et des relations avec les communes et  
bassins de vie**

Sophie JOISSAINS

Pour ADELIES

**Le Président**

Jean-Pierre CARBUCCIA

*En application de la délibération 2014\_B  
du Bureau Communautaire du 25 septembre 2014*

**DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation**  
Direction de l'Insertion et l'Emploi  
**Mission de la Prévention de la Délinquance**

---

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2013**

---

**Entre**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Membre du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à la Politique de la Ville, de la cohésion sociale, d'insertion, de prévention de la délinquance et des relations avec les communes et bassins de vie.  
désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

**Et**

***L'Association dénommée « L'APERS »***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé au Tribunal de Grande Instance – 40 Boulevard Carnot – 13100 Aix en Provence N° siret : 330 402 991 000 code APE 853 K., représentée par son Président, Madame TERRANCLE Isabelle désignée sous le terme « **L'APERS** »,

D'autre part.

## **Préambule**

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

### Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

### Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

### Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

### **La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :**

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **l'APERS** (Association de Prévention et de Réinsertion Sociale) s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

*« De faciliter l'insertion sociale et professionnelle des inculpés ou prévenus placés sous contrôle judiciaire par les juridictions pénales. Elle les aidera par l'intermédiaire de l'équipe éducative et en collaboration éventuelle avec tous les organismes ou services sociaux et centres d'hébergement, à remplir les conditions et à satisfaire aux obligations qui leur ont été imposées. De diligenter sous la forme d'enquêtes rapides les enquêtes de personnalité. De mettre en place et de gérer un service d'aide aux victimes dont l'objet sera : d'apporter en collaboration avec les administrations, organismes et services sociaux, ainsi que les associations poursuivant les mêmes buts, aide, écoute, et soutien aux victimes des faits constituant ou pouvant constituer des infractions pénales et de procurer au besoin à ces personnes les informations utiles en vue de leur démarche. De mettre en place et de gérer un service pour la mise en œuvre et la promotion de pratiques de résolution des conflits par le recours à la médiation pénale. De mettre en place et de gérer des mesures de composition pénale. De mettre en place et de gérer un service d'intervention socio-éducative habilité par l'ordonnance de 1945 et dont les objectifs principaux sont la lutte contre le sentiment d'impunité et la banalisation des actes délictueux. De remplir des missions d'administrateur Ad Hoc. »*

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, **l'APERS** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Accueil et aide aux victimes d'infractions pénales sur la commune des Pennes Mirabeau,
- Aide aux victimes d'infractions pénales et permanences d'un intervenant social sur la commune de Vitrolles,
- Aide aux victimes d'infractions pénales sur la commune d'Aix-en-Provence,
- Intervenant social sur le territoire de la CPA.

A cette fin, **l'APERS** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs

pour l'année **2014**.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2014. Elle détermine l'ensemble des relations entre l'**APERS** et la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée des actions visées à l'article 1.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **3.1. Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'**APERS** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

L'**APERS** s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. L'**APERS** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### **3.2. Budget prévisionnel de l'opération**

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

L'APERS s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

L'APERS s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

La participation globale financière de la Communauté s'élève à 60.000 € pour les deux actions. En effet, il est à noter que la CPA subventionne l'APERS à hauteur de :

- 37 500 €, pour l'action « Aide et accompagnement aux victimes », sur les communes d'Aix-en-Provence, des Pennes Mirabeau et dont 7.600 euros pour Vitrolles.
- 22 500 € pour l'action « Intervenante sociale – accueil des victimes en commissariat » sur le territoire de la CPA,

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Les subventions dont le montant est au plus égal à 5 000€, feront l'objet d'un seul versement.

Pour les subventions dont le montant est supérieur à 5 000€, un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à l'APERS à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par l'APERS.

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

L'APERS s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **4.2. Compte de résultats – bilan**

L'APERS s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si l'APERS est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

### **4.3. Contrôle**

L'APERS s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugé utile.

### **4.4. Suivi**

L'APERS s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'**APERS** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

#### **ARTICLE 5 –RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

## **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, par  
arrêté n°2014\_081

**Membre du Bureau en charge de la Politique  
de la Ville, de la cohésion sociale,  
d'insertion, de prévention de la délinquance  
et des relations avec les communes et  
bassins de vie**

Sophie JOISSAINS

Pour l'APERS

**Le Président**

Isabelle TERRANCLE

*En application de la délibération 2014\_B  
du Bureau Communautaire du 25 septembre 2014*

**DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation**  
Direction de l'Insertion et l'Emploi  
**Mission de la Prévention de la Délinquance**

---

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2013**

---

**Entre**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Membre du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à la Politique de la Ville, de la cohésion sociale, d'insertion, de prévention de la délinquance et des relations avec les communes et bassins de vie.  
désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

**Et**

***L'Association dénommée « SOS FEMMES »***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé au 10 avenue du Prado – 13006 MARSEILLE N° siret : 317 749 968 000 36 code APE 8899B, représentée par son Président, Madame Josette GONZALEZ  
désignée sous le terme « **SOS FEMMES** »,

D'autre part.

## **Préambule**

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

### Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

### Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

### Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

### **La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :**

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, **SOS FEMMES** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

*« De venir en aide aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants, de participer à faire cesser ces violences qu'elles soient physiques, psychologiques ou matérielles, de contribuer à faire évoluer les lois et les mentalités afin que les problèmes de violences conjugales soient reconnus et pris en compte par la société »*

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, **SOS FEMMES** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Accueil et aide aux femmes victimes de violences conjugales sur les communes des Pennes Mirabeau, Bouc Bel Air et Gardannes,
- Aide aux victimes de violences conjugales dans le cadre du protocole signé avec le TGI d'Aix-en-Provence,
- Permanence hebdomadaire sur les communes de Vitrolles, Gardanne, Bouc-Bel-Air, Pertuis,
- Organisation d'un colloque sur les violences faites aux femmes.

A cette fin, **SOS FEMMES** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2014**.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2014. Elle détermine l'ensemble des relations entre SOS FEMMES et la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée des actions visées à l'article 1.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D’EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **3.1. Responsabilités de l’association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de **SOS FEMMES** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l’accord préalable de la Communauté.

**SOS FEMMES** s’engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l’exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d’établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l’ensemble de ses activités toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l’objet de la présente convention. **SOS FEMMES** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l’existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### **3.2. Budget prévisionnel de l’opération**

L’annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l’objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l’association dispose pour la réalisation de l’objectif mentionné à l’article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

**SOS FEMMES** s’engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

**SOS FEMMES** s’engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

La participation globale financière de la Communauté s'élève à 25.000 € pour toutes les actions.

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Les subventions dont le montant est au plus égal à 5 000€, feront l'objet d'un seul versement.

Pour les subventions dont le montant est supérieur à 5 000€, un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à **SOS FEMMES** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **SOS FEMMES**.

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

**SOS FEMMES** s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

#### **4.2. Compte de résultats – bilan**

**SOS FEMMES** s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **SOS FEMMES** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

#### **4.3. Contrôle**

**SOS FEMMES** s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugé utile.

#### **4.4. Suivi**

**SOS FEMMES** s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par **SOS FEMMES** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

#### **ARTICLE 5 –RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

## **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, par  
arrêté n°2014\_081

**Membre du Bureau en charge de la Politique  
de la Ville, de la cohésion sociale,  
d'insertion, de prévention de la délinquance  
et des relations avec les communes et  
bassins de vie**

Sophie JOISSAINS

Pour SOS FEMMES

**Le Président**

Josette GONZALEZ

*En application de la délibération 2014\_B  
du Bureau Communautaire du 25 septembre 2014*

**DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation**  
Direction de l'Insertion et l'Emploi  
**Mission de la Prévention de la Délinquance**

---

CONVENTION D'OBJECTIFS 2013

---

Entre

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Membre du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à la Politique de la Ville, de la cohésion sociale, d'insertion, de prévention de la délinquance et des relations avec les communes et bassins de vie.  
désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

**Et**

***L'Association dénommée « CAFC La Récampado »***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé au 6 allée d'Estienne d'Orves à AIX EN PROVENCE N° siret : 381 109 099 000 30 code APE 8899B, représentée par son Président, Monsieur Benoit HUBERT  
désignée sous le terme « **CAFC La Récampado** »,

D'autre part.

## **Préambule**

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

### Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

### Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

### Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

### **La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :**

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, **CAFC La Récampado** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

*« D'aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien – familles envoyées par les instances judiciaires, les partenaires sociaux ou venant de leur propre initiative. »*

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, **CAFC La Récampado** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Action rencontre enfant/père incarcéré sur la maison d'arrêt de Luynes,
- Action Ecoute Familles sur Aix-en-provence, Gardanne et Vitrolles,
- Action espace de rencontre pour le maintien liens parents/enfants sur Aix en Provence,
- Permanences de médiation familiales sur Gardanne, Vitrolles, Bouc-bel-air

A cette fin, **CAFC La Récampado** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2014**.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2014. Elle détermine l'ensemble des relations entre **CAFC La Récampado** et la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée des actions visées à l'article 1.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **3.1. Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de **CAFC La Récampado** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

**CAFC La Récampado** s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. **CAFC La Récampado** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### **3.2. Budget prévisionnel de l'opération**

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

**CAFC La Récampado** s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

**CAFC La Récampado** s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

La participation globale financière de la Communauté s'élève à 27.000 € pour toutes les actions.

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Les subventions dont le montant est au plus égal à 5 000€, feront l'objet d'un seul versement.

Pour les subventions dont le montant est supérieur à 5 000€, un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à **CAFC La Récampado** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **CAFC La Récampado**.

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

**CAFC La Récampado** s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **4.2. Compte de résultats – bilan**

**CAFC La Récampado** s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **CAFC La Récampado** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

#### **4.3. Contrôle**

**CAFC La Récampado** s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugé utile.

#### **4.4. Suivi**

**CAFC La Récampado** s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par **CAFC La Récampado** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

### **ARTICLE 5 –RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles

de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

## **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix, par  
arrêté n°2014\_081

**Membre du Bureau en charge de la Politique  
de la Ville, de la cohésion sociale,  
d'insertion, de prévention de la délinquance  
et des relations avec les communes et  
bassins de vie**

Sophie JOISSAINS

Pour CAFC La Récampado

**Le Président**

Benoît HUBERT

*En application de la délibération 2014\_B  
du Bureau Communautaire du 25 septembre 2014*

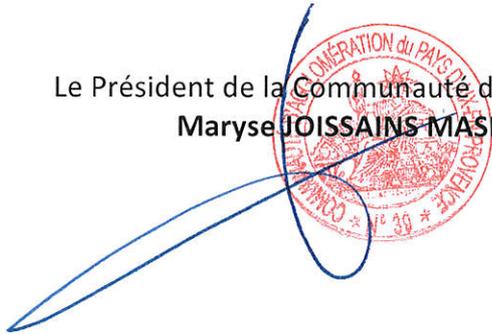
**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions au titre de l'année 2014 dans le cadre de la prévention de la délinquance**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



06 OCT. 2014